Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9170593
Centre d'intérêt : 100

Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire : 1991 / Ministère de l'éducation, Direction générale de la recherche et du développement. -- [Québec] : Le Ministère, 1991.
68 p. : ill. en coul. ; 18 x 22 cm.

Version anglaise publ. ss le titre : Education indicators for the elementary and secondary levels : 1991. Code : 28-2533A. Code : 28-2533.

ISBN 2-550-15542-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la recherche et du développement

Descripteur(s) : Indicateur de rendement * Indicateur socio-économique * Dépenses * Financement * Coût par étudiant * Cheminement scolaire * Succès scolaire * Diplômé * Statistiques * Education des adultes * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Dans le but de permettre une évaluation globale et objective du système scolaire québécois, le document présente un ensemble de données permettant de faire le point sur l'état de santé du système éducatif. Le document comprend deux parties : 1. un commentaire qui trace les grandes lignes de la situation du système scolaire, telle qu'elle se dégage de l'analyse des données fournies par les indicateurs; 2. les données que fournissent les indicateurs sont groupées autour de quatre grands points : 1. l'effort financier pour l'enseignement primaire et secondaire; 2. le cheminement scolaire; 3. l'évaluation des apprentissages; 4. les diplômés du secondaire.

Type de document :

Québec

Indicateurs

a situation de l'enseignement primaire et secondaire

1991

9170593

Indicateurs

sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire

1991

Ministère de l'Éducation
Direction générale de la recherche et du développement

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991

ISBN 2-550-15542-4

Dépôt légal – premier trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

		Pages
Présentation		
Commentaires généraux		**5**
L'enseignement primaire et secondaire au Québec		**7**
Schéma général de la persévérance scolaire		**12**
1. L'effort financier consenti à l'enseignement primaire et secondaire		**13**
1.1	Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, secteurs des Jeunes et des Adultes	**14**
1.2	Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant, secteur des Jeunes	**16**
1.3	Dépenses des commissions scolaires, secteur des Jeunes	**18**
1.4	Dépense par élève des commissions scolaires, secteur des Jeunes	**20**
1.5	Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes	**22**
1.6	Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes	**24**
1.7	Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires, secteur des Jeunes	**26**
1.8	Dépenses des commissions scolaires, secteur des Adultes	**28**
1.9	Dépenses des établissements privés subventionnés, secteur des Jeunes	**30**
2. Le cheminement scolaire		
2.1	L'accessibilité à la 4e et à la 5e secondaire, secteur des Jeunes	**32**
2.2	Le retard scolaire, secteur des Jeunes	**34**
2.3	Les abandons, secteur des Jeunes	**36**
3. L'évaluation des apprentissages		
3.1	Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables, secteur des Jeunes	**38**

3.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire, secteur des Jeunes 40

3.3 Les résultats selon la matière aux épreuves du secondaire, secteur des Jeunes 42

3.4 L'épreuve de français de 5e secondaire, secteur des Jeunes 44

4. Les diplômés et diplômées du secondaire

4.1 Le nombre de diplômés et diplômées du secondaire, secteur des Jeunes 46

4.2 Le nombre de diplômés et diplômées du secondaire, secteur des Adultes 48

4.3 La persévérance jusqu'au diplôme du secondaire, secteur des Jeunes 50

4.4 La persévérance jusqu'au diplôme du secondaire, secteur des Adultes 52

4.5 La persévérance jusqu'au diplôme du secondaire, secteurs des Jeunes et des Adultes 54

4.6 La persévérance scolaire: les disparités régionales, secteur des Jeunes 56

4.7 La poursuite des études au collégial au secteur régulier 58

4.8 L'intégration au marché du travail, secteur des Jeunes 60

4.9 Point de vue des employeuses et employeurs sur la qualité et le nombre des titulaires d'un diplôme du professionnel long ayant postulé un emploi 62

4.10 Point de vue des employeuses et employeurs sur la compétence des titulaires d'un diplôme du professionnel long à leur service 64

Annexe

Données sur l'effectif scolaire du secteur des Jeunes des réseaux public et privé selon la langue d'enseignement 66

Données sur l'effectif scolaire du secteur des Adultes des réseaux public et privé selon le type de formation 68

Données sur le nombre d'heures-groupe du secteur des Adultes financées par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle selon le type de formation 68

Prévisions du nombre d'élèves dans les commissions scolaires 68

Évolution de l'écart entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis pour les indicateurs de ressources consacrées à l'enseignement (pour toutes les années, base Québec = 100)

	Ontario			États-Unis		
	1976-77	1981-82	1989-90e	1976-77	1981-82	1989-90e
Dépenses/PIB	71,4	70,5	93	—	—	—
Dépense par élève/PIB par habitant	74	65,5	90,1	78,4	66,2	105,2
Dépense par élève des commissions scolaires	91,2	79	110,0	89,3	76	111,5
Rapport élèves-enseignant	127,5	127,8	115,8	115,8	114,2	101,2
Salaire du personnel enseignant	107,4	98,9	115	92,7	73,8	97,7

e estimations

Ces résultats indiquent que les objectifs d'une décennie d'efforts pour ajuster les ressources à la baisse des effectifs et à la capacité de payer du Québec sont globalement atteints.

Pour mettre en perspective ce contexte de contrôle des dépenses, les faits suivants peuvent être soulignés:

- au secteur des Jeunes, la dépense par élève, en dollars constants, est demeurée stable entre 1981 et 1989;
- au secteur des Adultes, les dépenses en dollars constants des commissions scolaires ont augmenté de 84 p. 100 entre 1981 et 1989;
- de plus, depuis 1987-1988, des ressources nouvelles sont affectées à la réforme de l'enseignement professionnel.

Persévérance scolaire: augmentation des abandons au secteur des Jeunes

La proportion de jeunes qui quittent le secondaire sans diplôme avait diminué, passant de 48 p. 100 en 1975 à 27 p. 100 en 1985. Au cours des années suivantes, cette proportion est remontée; en 1989-1990, elle semble se stabiliser autour de 36 p. 100.

Ce recul s'explique, pour l'essentiel, par le rehaussement de 50 à 60 p. 100, de la note de passage au secondaire. Cette mesure a affecté les élèves entrés au secondaire à compter de septembre 1982. Un certain nombre d'autres dispositions visant à resserrer les exigences scolaires, telles la hausse de la scolarité requise pour accéder à la formation professionnelle ou la majoration des crédits nécessaires pour l'obtention d'un diplôme, contribuent égale-

Présentation

Avec cette publication des **Indicateurs**, qui en est à sa sixième édition, le Ministère informe la société québécoise des principaux paramètres d'évolution du système scolaire.

Le corps du document est constitué d'un ensemble d'indicateurs regroupés en 25 fiches. La présente édition s'enrichit de trois fiches entièrement nouvelles. La première, est consacrée à un indicateur de personnel plus englobant, le rapport élèves-éducateur, les deux autres, à la présentation des résultats d'un sondage concernant la satisfaction des employeurs envers les diplômés de la formation professionnelle. Par ailleurs, pour refléter l'harmonisation croissante des services éducatifs, entre le secteur des Jeunes et celui des Adultes, une fiche synthèse sur l'accès au diplôme des jeunes et des adultes a été ajoutée.

Chaque année, des changements mineurs sont apportés à certaines fiches lorsque des informations plus précises sont disponibles. Ainsi, cette année, les fiches concernant l'accès au diplôme des adultes et la poursuite des études au collégial contiennent une définition plus limitative de l'accès. Pour l'accès au diplôme des adultes, les personnes qui avaient déjà obtenu un diplôme du secteur des Jeunes ont été exclues. Pour ce qui est de l'accès au collégial, les personnes qui ne sont pas des résidents permanents du Québec ou celles qui sont inscrites à un programme ne menant pas au diplôme d'études collégiales ne sont plus comptées.

Comme dans les éditions antérieures, l'ensemble des fiches est précédé de commentaires généraux visant à mettre en évidence les points saillants de l'analyse des indicateurs. Les commentaires sont suivis d'une présentation succincte du système éducatif québécois et d'un schéma synthétique des cheminements scolaires. En annexe, des tableaux de données observées ou prévisionnelles sur l'évolution des effectifs scolaires complètent la publication.

Les fiches sont regroupées en quatre sections. La première porte sur l'effort financier et la seconde sur les cheminements scolaires. Les résultats aux épreuves du Ministère font l'objet de la troisième section. La quatrième regroupe, autour du thème des diplômées et des diplômés du secondaire, des indicateurs concernant la performance du système sous l'angle de la préparation des jeunes à la poursuite des études ou à l'insertion dans le marché du travail.

Dans la présente publication on s'efforce d'être aussi neutre et objectif que possible afin de permettre au lecteur de porter des jugements, favorables ou non, sur les résultats obtenus par le système scolaire. Le Ministère, pour sa part, fait son évaluation à la lumière de ses deux objectifs fondamentaux qui sont d'amener le plus grand nombre de jeunes et d'adultes à obtenir un diplôme d'études secondaires, et de s'assurer de la qualité des services éducatifs dispensés afin de préparer les élèves, le mieux possible, soit à des études plus poussées, soit à une intégration efficace au marché du travail. Par sa responsabilité à l'égard de la société, le Ministère doit également veiller à ce que ces objectifs soient atteints à des coûts raisonnables, comparables à ceux des systèmes éducatifs voisins.

Commentaires généraux

L'examen des indicateurs réunis dans le présent recueil fait ressortir deux caractéristiques de l'évolution au cours d'une longue période du système d'enseignement québécois:

- la dépense par élève, qui s'était accrue au cours des années 70 jusqu'à un niveau très supérieur à celui des systèmes scolaires voisins, est aujourd'hui légèrement inférieure;
- la proportion de la population québécoise qui accède à un diplôme du secondaire, aux secteurs des Jeunes ou des Adultes, est passée d'environ 56 à 74 p. 100 entre 1975 et 1989.

Sur cette toile de fond, deux phénomènes en émergence méritent d'être soulignés. Au secteur des Adultes, la fréquentation et l'accès au diplôme connaissent un développement continu. Par contre, les abandons sans diplôme au secteur des Jeunes ont augmenté depuis 1986-1987. Même s'il existe des indications que le phénomène est en voie de stabilisation, voire de recul, il demeure préoccupant. En effet, l'augmentation des abandons est surtout le fait des garçons dont l'écart des résultats avec ceux des filles s'accroît depuis 1980-1981.

Ressources: le Québec rejoint la moyenne nord-américaine

Pour ce qui est des dépenses consacrées à l'enseignement, le Québec a connu, depuis le milieu des années 70, une évolution différente de celle de la majorité des autres systèmes scolaires nord-américains. Jusqu'en 1981-1982, le Québec consacrait plus de ressources à l'éducation que ses voisins et l'écart allait en augmentant. Depuis 1981-1982, toutefois, on a assisté à une réduction progressive des disparités. En 1989-1990, le Québec se situe dans la moyenne des États nord-américains pour l'ensemble des indicateurs d'effort financier.

L'évolution à contre-courant du niveau de ressources consacrées à l'enseignement résulte essentiellement de la conjoncture. Au cours des années 70, la diminution des effectifs scolaires était plus rapide au Québec. En même temps, les conditions de travail des personnels scolaires s'amélioraient rapidement sous l'impulsion de négociations collectives centralisées. Cette situation rendait plus difficile l'adaptation à la diminution des effectifs, d'où l'augmentation des écarts. Par contre, après 1981-1982, le Québec accentuait ses efforts de rationalisation des dépenses, alors que les systèmes scolaires voisins voyaient croître les coûts liés à l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant.

Le tableau d'indicateurs qui suit indique bien l'évolution de l'effort financier du Québec en matière d'éducation par rapport à celui de l'Ontario et des États-Unis. En 1989-1990, l'indicateur d'effort relatif place le Québec à mi-chemin entre l'Ontario et les États-Unis, alors que la dépense par élève est, au Québec, inférieure de 10 p. 100 environ à celle des deux autres. Par contre, si le salaire du personnel enseignant et sa tâche sont comparables au Québec et aux États-Unis, l'Ontario offre à ses enseignantes et à ses enseignants un salaire plus élevé compensé par une tâche plus lourde.

ment à l'augmentation des abandons. On doit noter, toutefois, que la baisse de la persévérance au secteur des Jeunes est partiellement compensée par l'augmentation de la probabilité d'obtenir un diplôme au secteur des Adultes.

Le recul de la persévérance au secteur des Jeunes se reflète dans l'accès au diplôme. On a observé, depuis 1985, une diminution de la proportion des élèves du secondaire qui obtiennent un diplôme; elle se situe autour de 64 p. 100 en 1989.

La proportion de jeunes qui obtiennent un diplôme du secondaire avait augmenté de 52 à 73 p. 100 entre 1975 et 1985. En 1986, parmi les pays de l'OCDE, la proportion des 18-19 ans qui obtiennent un diplôme, était de 75 p. 100 aux États-Unis, de 87 p. 100 au Japon, de 36 p. 100 au Royaume-Uni, de 32 p. 100 en France et de 28 p. 100 en Allemagne*.

La probabilité d'accéder au collégial avait augmenté de plus de vingt points en dix ans pour atteindre 61 p. 100 en 1986-1987. Elle avait diminué de 3 points, en 1987, mais elle s'est redressée à 60 p. cent en 1989.

Depuis 1980-1981, on observe parmi les régions du Québec un resserrement des disparités dans la probabilité d'obtenir un diplôme. Cependant, la zone où les résultats sont inférieurs à la moyenne, demeure remarquablement stable. Elle comprend les régions de Lanaudière, les Laurentides, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Les performances des garçons accusent un retard marqué

Une part importante des progrès observés, en ce qui a trait aux cheminements scolaires, est attribuable aux filles, dont l'avantage sur les garçons s'accentue au fil des ans à l'enseignement général. La probabilité d'obtenir le diplôme du secondaire a recommencé à croître chez les filles en 1988-1989 alors qu'elle diminue encore chez les garçons. L'écart entre les deux sexes, à l'enseignement général, était de 7 points en 1975 et de 14 points en 1988. Quant à l'accès au collégial, domaine où les hommes détenaient l'avantage au début des années 70, l'écart, en faveur des femmes, dépasse 17 points en 1989-1990.

Ces disparités se manifestent très tôt: le pourcentage de garçons qui accusent un retard scolaire à la fin du primaire est supérieur de dix points à celui des filles, depuis 1980-1981. Depuis la même année, l'écart avec les filles s'accentue au cours du secondaire. Tout se passe comme si les garçons ressentaient plus fortement l'effet du rehaussement des exigences scolaires.

L'augmentation des résultats au secteur des Adultes

L'effectif scolaire du secteur des Adultes a augmenté de 87 p. 100 entre 1983 et 1989. En 1989, le sec-

* OCDE, *L'enseignement dans les pays de l'OCDE 1986-1987*, Service des publications, OCDE, 1989, p. 91.

teur contribue à rehausser de 10 points la probabilité des Québécoises et des Québécois d'obtenir un diplôme du secondaire contre 7 points en 1985.

Si l'on tient compte des titulaires de diplôme du secteur des Adultes et du secteur des Jeunes, on peut affirmer qu'en 1989-1990, le Québec conduit 74 p. 100 de l'ensemble des élèves à l'obtention d'un diplôme du secondaire. En 1975-1976, cette proportion n'était que de 56 p. 100 environ.

Aux États-Unis, la proportion de jeunes de 25 à 29 ans ayant terminé leurs études secondaires était de 83 p. 100 en 1975 et de 86 p. 100 en 1987*. En Ontario, si l'on rapporte l'ensemble des diplômes de douzième année décernés, à la population qui a atteint 18 ans, le taux de diplômés est passé de 61 p. 100 en 1975 à 73 p. 100 en 1988.

L'évaluation des apprentissages

En 1989-1990, la moyenne de l'ensemble des épreuves ministérielles s'établit à 67 p. 100 et le taux de réussite à 76 p. 100, ce qui représente une légère baisse par rapport aux années antérieures. En mathématique et en sciences naturelles, la moyenne et le pourcentage de réussite sont plus faibles que dans les autres matières. Comme chaque année, les résultats des élèves du réseau privé sont plus élevés que ceux des élèves du réseau public. Les élèves dont la langue d'enseignement est l'anglais ont perdu, en 1989-1990, l'avantage qu'ils détenaient quand les épreuves n'étaient pas comparables.

Comme par le passé, les garçons ont obtenu des résultats légèrement supérieurs à ceux des filles. Ces dernières cependant, devancent nettement les garçons à l'épreuve de français de cinquième secondaire, alors que les garçons ont surtout de meilleurs résultats en histoire et en géographie.

L'intégration des jeunes au marché du travail et la satisfaction des employeurs et des employeuses

L'intégration des jeunes au marché du travail après obtention d'un diplôme connaît une nette amélioration depuis 1982-1983. En général, l'insertion dans le monde du travail est plus facile pour les jeunes qui détiennent un diplôme. Parmi ces derniers, les titulaires du diplôme d'enseignement professionnel bénéficient d'un avantage supplémentaire.

Le ministère de l'Éducation a effectué en 1990-1991, une enquête auprès des employeurs et des employeuses de titulaires du Diplôme de l'enseignement professionnel long d'avant la réforme. Il ressort notamment du sondage:

- que les employeurs et les employeuses ne sont que moyennement satisfaits de la compétence de leurs nouvelles recrues; environ 60 p. 100 d'entre eux ont mis sur pied des programmes de formation complémentaires ou trouvent la forma-

* *U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION, NATIONAL CENTER FOR EDUCATION STATISTICS, The Condition of Education, 1990, Volume 1, U.S. Department of Education, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 218 pages, p. 104.*

tion en entreprise au moins aussi valable que celle de l'école;

- que même si 80 p. 100 des employeurs estiment privilégier pour les emplois concernés les titulaires du diplôme du professionnel long, la moitié d'entre eux ont engagé pour le même type d'emplois des personnes d'une scolarité supérieure et, 30 p. 100, des personnes moins scolarisées.

Le Ministère a l'intention de reprendre ce sondage sur une base régulière. Les prochaines enquêtes porteront sur les titulaires du nouveau Diplôme d'études professionnelles. L'enquête de 1990, qui portait sur les élèves détenteurs de l'ancien Diplôme d'enseignement professionnel long, servira donc de point de comparaison.

Seules les conclusions principales qui se dégagent de l'examen des indicateurs ont été relevées ici. La lectrice ou le lecteur intéressé pourra trouver dans ces fiches une source de renseignements permettant une analyse plus approfondie.

L'enseignement primaire et secondaire au Québec

L'enseignement primaire dure normalement six ans et l'enseignement secondaire cinq ans. L'âge d'admission à la première classe de l'enseignement primaire est fixé à six ans révolus avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours. La classe maternelle, pour les enfants de cinq ans, n'est pas obligatoire, mais elle attire la presque totalité des intéressés, qui la fréquentent à mi-temps.

L'enseignement se donne en français ou en anglais. Sont principalement admis à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Canada, l'enseignement primaire en anglais.

Les diplômes et certificats d'études secondaires sont délivrés par le ministre de l'Éducation aux élèves qui répondent aux exigences de sanction des études qu'il détermine. Le Diplôme d'études secondaires donne accès à l'enseignement collégial. Le Certificat d'enseignement professionnel et le Diplôme d'études professionnelles débouchent normalement sur le marché du travail. Le Diplôme d'études professionnelles permet également d'accéder à l'enseignement collégial. Cet enseignement, qui dure deux ans pour les élèves inscrits à l'enseignement général et trois ans pour les élèves inscrits à l'enseignement professionnel, donne accès à l'université. Le schéma de la page suivante illustre la persévérance scolaire des jeunes, de l'enseignement primaire jusqu'à leur inscription au collégial.

L'enseignement primaire et secondaire public est dispensé par les commissions scolaires. Celles-ci sont dirigées par des commissaires élus par l'ensemble de la population sous leur juridiction. Elles engagent elles-mêmes le personnel enseignant et les autres personnels dont elles ont besoin pour l'organisation des services éducatifs. En 1989-1990, les dépenses des commissions scolaires sont financées à 91 p. 100 par le gouvernement du Québec. La taxation locale représente près de 5 p. 100 des revenus et les autres sources, 4 p. 100. Cependant en 1990-1991, la part du financement local atteindra près de 10 p. 100. En 1989-1990, 3,8 p. 100 des élèves du primaire et 16,3 p. 100 des élèves du secondaire sont inscrits dans des établissements d'enseignement privés. Environ 60 p. 100 des dépenses des établissements privés subventionnés sont financées par l'État.

Le ministère de l'Éducation fournit les encadrements sur les plans de la pédagogie (programmes d'études, approbation du matériel didactique et épreuves officielles), des relations de travail (négociation des conventions collectives avec les syndicats représentant le personnel des commissions scolaires) et des finances.

La persévérance scolaire de 100 jeunes qui entreprennent leurs études au primaire, selon les comportements observés en 1989-1990

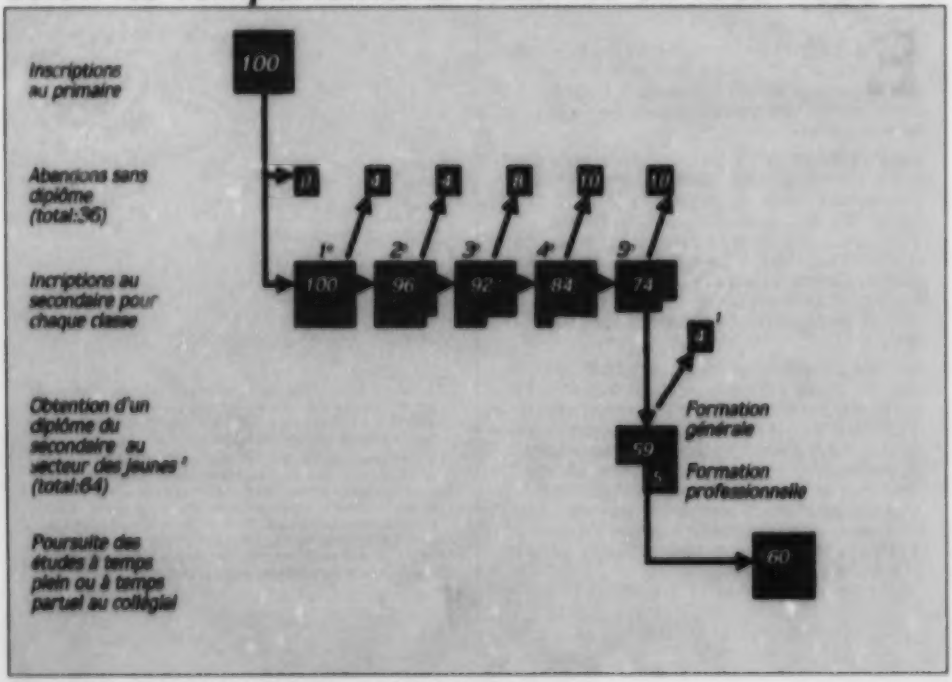

[1] Élèves qui ne poursuivent pas au collégial après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

[2] Estimation provisoire.

[3] Les personnes qui accèdent au collégial ne se recrutent pas uniquement parmi les diplômés et diplômées du secondaire au secteur des jeunes.

1.1 Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB Secteurs des Jeunes et des Adultes

En 1989, le Québec consacrait 4,3 p. 100 de son produit intérieur brut (PIB) à l'enseignement primaire et secondaire, soit le même pourcentage que celui de la moyenne du reste du Canada[1].

Entre 1976 et 1981, la part du PIB québécois consacrée à l'enseignement primaire et secondaire avait légèrement diminué, elle passait de 6,3 à 6,1 p. 100, alors qu'elle diminuait un peu plus fortement dans le reste du Canada pour se situer à 4,3 p. 100 en 1981. L'écart entre le Québec et le reste du Canada, au chapitre de l'effort financier, a donc atteint un maximum de 1,8 point en 1981, ce qui représente près d'un milliard et demi de dollars[2].

De 1981 à 1989, la part du PIB affecté à l'enseignement primaire et secondaire a diminué de 6,1 à 4,3 p. 100 au Québec, alors qu'elle restait relativement stable dans le reste du Canada. L'écart de 1,8 point en 1981 a donc constamment diminué dans les années qui ont suivi et, en 1989, il a complètement disparu. Ce rapprochement du Québec à la moyenne canadienne s'explique en bonne partie par les mesures de rationalisation budgétaire qui ont été appliquées par le gouvernement du Québec au cours de la période considérée.

---

[1] En 1989, le Québec consacrait 6,7 milliards de dollars à l'enseignement primaire et secondaire, public et privé, alors que son PIB était de 154 milliards de dollars. La définition du concept de dépense utilisé dans cette fiche est fournie au bas du tableau 1.1.

[2] Si les données étaient ajustées pour tenir compte de la durée plus longue de l'enseignement primaire et secondaire dans les autres provinces, cela aurait pour effet d'agrandir l'écart entre le Québec et le reste du Canada. Il faut indiquer cependant que le gouvernement du Québec verse des montants importants pour amortir les déficits actuariels des fonds de pension du personnel des établissements d'enseignement. Les sommes versées à ce titre sont en fait plus importantes que l'économie que procure la durée plus courte des études au Québec.

Tableau 1.1

Dépenses[1] globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, secteurs des Jeunes et des Adultes, Québec et régions du Canada

(en p. 100)

	1976	1981	1986	1988	1989
Québec	**6.3**	**6.1**	**5.2**	**4.7**[2]	**4.3**
Canada sans le Québec	**4.6**	**4.3**	**4.5**	**4.4**	**4.3**
Maritimes	7.0	7.3	6.2	5.8	5.7
Ontario	4.5	4.3	4.4	4.3	4.0
Ouest	4.2	3.7	4.2	4.1	4.3
Canada	**5.0**	**4.7**	**4.7**	**4.4**	**4.3**

e: estimation

[1] *Ces données, se rapportant à l'année civile, incluent les dépenses de fonctionnement des organismes d'éducation du primaire et du secondaire, publics et privés, les dépenses de gestion du Ministère, les contributions gouvernementales aux fonds de pen[illegible] sionnel et d'autres dépenses à l'enseignement (selon le concept de Statistique Canada).*

[2] *Donnée modifiée pour tenir compte d'un déboursé anticipé pour les fonds de pension.*

Graphique 1.1

Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, secteurs des Jeunes et des Adultes, Québec, Canada et Canada sans le Québec

(en p. 100)

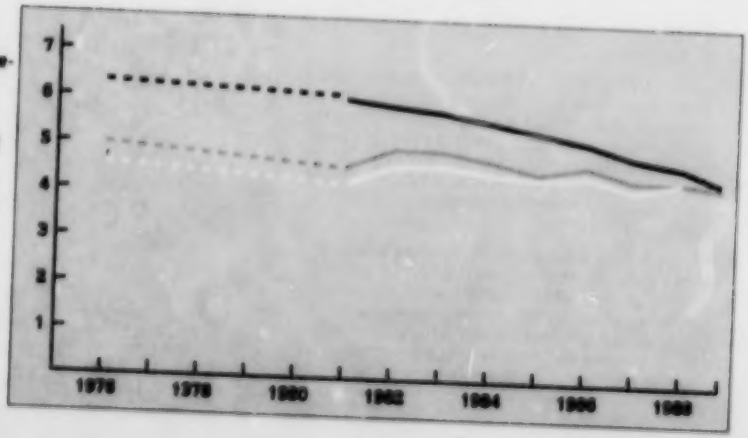

1.2 Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant Secteur des Jeunes

La dépense* par élève est un indicateur de l'effort financier consenti à l'éducation, et le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur de richesse collective. La mise en relation des deux fournit un indicateur de l'effort financier relatif: la dépense par élève en proportion du PIB par habitant. Ainsi, en 1989-1990, la dépense par élève des commissions scolaires du Québec était de 4 900 $ et la valeur du PIB par habitant était de 22 974 $. Le premier montant représente 21,3 p. 100 du second. Lorsqu'on compare cet indicateur d'effort financier relatif pour le Québec avec celui des régions avoisinantes, on constate que le Québec fournit un effort financier plus grand que la majorité des autres régions du Canada, mais moins élevé qu'aux États-Unis.

Entre 1976 et 1981, au Québec, le rapport entre la dépense par élève et le PIB par habitant s'était fortement accru (de 23,1 à 28,1), alors qu'il augmentait plus modestement dans le reste du Canada (de 17,0 à 18,1) et aux États-Unis (de 18,1 à 18,6). L'écart entre le Québec et les autres régions s'est cependant fortement rétréci depuis l'année 1981-1982.

En effet, de 1981 à 1989, le rapport entre la dépense par élève et le PIB par habitant est passé de 28,1 à 21,3 p. 100 au Québec, alors qu'il augmentait un peu dans le reste du Canada (de 18,1 à 19,6) et plus fortement aux États-Unis (de 18,6 à 22,4). La forte diminution du rapport observée au Québec découle des mesures de rationalisation budgétaire qui ont ralenti la progression de la dépense par élève des commissions scolaires.

En 1989-1990, l'effort financier relatif demeure plus élevé au Québec que dans la plupart des autres régions du Canada en raison surtout du niveau de richesse collective qui, mesurée par le PIB par habitant, est relativement moins élevé. Ainsi, bien que la dépense par élève soit moins élevée au Québec qu'en Ontario en 1989-1990 (4 900 $ contre 5 429 $), le PIB par habitant est encore relativement plus faible au Québec (22 974 $ contre 28 214 $), de telle sorte que la dépense par élève représentait 21,3 p. 100 du PIB par habitant au Québec et seulement 19,2 p. 100 en Ontario.

** Il s'agit de la dépense de fonctionnement. Cette dépense exclut le service de la dette, l'éducation des adultes, les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.*

Tableau 1.2

Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant, secteur des Jeunes, Québec, régions du Canada et États-Unis

(en p. 100)

	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90
Québec	**23,1**	**28,1**	**23,8**	**21,8**	**21,3**
Canada sans le Québec	**17,0**	**18,1**	**19,5**	**19,4**	**19,6**
Maritimes	22,8	25,6	23,2	22,6	22,4
Ontario	17,1	18,4	19,5	19,1	19,2
Ouest	15,9	16,8	18,7	19,0	19,5
Canada	**18,4**	**20,2**	**20,4**	**19,9**	**20,0**
États-Unis	**18,1**	**18,6**	**20,4**	**22,4**	**22,4**

e estimation

Graphique 1.2

Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant, secteur des Jeunes, Québec, Canada sans le Québec et États-Unis

(en p. 100)

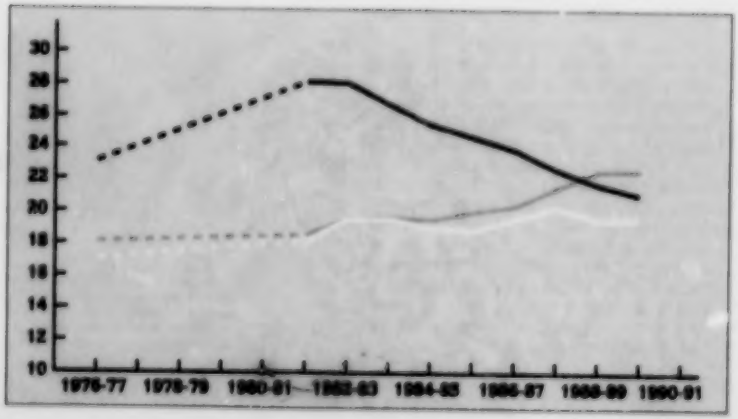

1.3 Dépenses des commissions scolaires Secteur des Jeunes

Malgré la forte diminution de l'effectif scolaire qui a marqué les années 70 et, de façon moindre, le début des années 80, les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires se sont accrues constamment. Cependant, on assiste, ces dernières années, à un net ralentissement de la croissance des dépenses. Après avoir maintenu une moyenne annuelle de 10,6 p. 100 entre 1976 et 1981, le taux d'augmentation a été réduit à 3,4 p. 100 par année entre 1981 et 1989. Le ralentissement de l'inflation, les restrictions salariales, l'augmentation de la tâche du personnel enseignant et, de façon générale, des politiques budgétaires plus conservatrices ont mis un frein à la hausse rapide des dépenses.

En dégonflant les dépenses pour tenir compte de l'augmentation des prix des biens et des services utilisés dans la production des services éducatifs*, on constate que les dépenses en dollars constants sont demeurées stables entre 1976 et 1981, alors que l'effectif scolaire diminuait de 18 p. 100. Cela s'est traduit par une augmentation des ressources réelles consacrées à chaque élève: la dépense par élève en dollars constants a augmenté de 22 p. 100 entre 1976 et 1981. Les facteurs suivants ont contribué à cette hausse: la diminution du nombre d'élèves par enseignant, l'augmentation des qualifications du personnel enseignant telles qu'elles sont reconnues pour les fins du calcul du traitement et les clauses généreuses relatives à la sécurité d'emploi du personnel enseignant.

Entre 1981 et 1989, les dépenses en dollars constants ont diminué de 2 p. 100, alors que l'effectif scolaire diminuait de 5 p. 100. Cela s'est traduit par une augmentation de 3 p. 100 des ressources réelles consacrées à chaque élève. Entre 1986 et 1989, la dépense par élève en dollars constants a augmenté de 1 p. 100. Tout indique que cette stabilité des dépenses se maintiendra au cours des prochaines années.

* *Pour déflater les dépenses, on utilise l'indice des prix des intrants des commissions scolaires. Cet indice reflète l'évolution des prix des biens et services utilisés dans la production de services éducatifs. L'évolution des dépenses en dollars constants traduit les changements du volume des ressources réelles consacrées à l'éducation par les commissions scolaires.*

Tableau 1.3
Dépenses[1] de fonctionnement des commissions scolaires pour le secteur des Jeunes

	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90[e]
Dépenses en dollars courants (en millions de dollars)	2 256	3 732	4 224	4 680	4 870
Dépenses en dollars constants de 1976-1977[2] (en millions de dollars)	2 256	2 255	2 169	2 211	2 201
Dépense par élève en dollars constants de 1976-1977[2]	1 769	2 153	2 190	2 232	2 215

e: estimation

[1] Les dépenses de fonctionnement excluent le service de la dette, l'éducation des adultes, les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.

[2] Voir la note au bas de la page précédente.

Graphique 1.3
Dépenses des commissions scolaires pour le secteur des Jeunes, en dollars courants et en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)

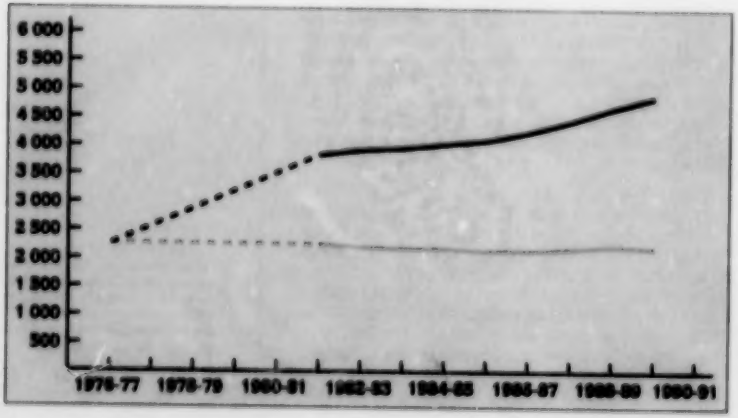

1.4 Dépense par élève des commissions scolaires Secteur des Jeunes

En 1989-1990, la dépense par élève des commissions scolaires du Québec était de 4 900 $, soit 10 p. 100 de moins qu'en Ontario et qu'aux États-Unis[1]. Cela constitue un important changement compte tenu qu'en 1981-1982, la dépense par élève au Québec était de 27 p. 100 supérieure à celle de l'Ontario et de 32 p. 100 plus élevée qu'aux États-Unis.

Entre 1976 et 1981, la dépense par élève au Québec a augmenté de 101 p. 100, comparativement à 74 p. 100 en Ontario et à 71 p. 100 aux États-Unis. La diminution plus rapide de l'effectif scolaire au Québec a contribué à une forte augmentation de sa dépense par élève en raison des rigidités qui ont empêché une diminution des dépenses proportionnelle à la baisse de l'effectif scolaire. Les politiques salariales plus généreuses au Québec, la plus forte diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant et le coût plus élevé des politiques de sécurité d'emploi sont également à l'origine de la progression plus rapide de la dépense par élève au Québec.

Entre 1981 et 1989, la dépense par élève au Québec s'est accrue de 38 p. 100, comparativement à 93 p. 100 en Ontario et à 102 p. 100 aux États-Unis. On a procédé au Québec au retrait d'avantages acquis par le personnel des commissions scolaires au cours des années antérieures et ce, par des politiques de restrictions salariales et des augmentations de la tâche du personnel enseignant. Pendant ce temps, en Ontario et aux États-Unis, les conditions de travail du personnel étaient sensiblement améliorées, de sorte que la dépense par élève de leurs commissions scolaires est plus élevée qu'au Québec depuis 1986-1987.

En 1989-1990, la dépense par élève dans 33 États américains[2] était supérieure à celle du Québec et lui était inférieure dans 18 États. Par rapport à celle de l'Ontario, la dépense par élève était plus élevée dans 23 États[2], alors qu'elle était moins élevée dans 28 autres.

---

[1] *Pour exprimer les données américaines sur une base comparable, un* ***indice de parité de pouvoir d'achat*** *a été utilisé. Cet indice indique le taux auquel la monnaie américaine doit être convertie en dollars canadiens pour que le pouvoir d'acheter un ensemble de biens et services soit équivalent dans les deux pays.*

[2] *Y compris le District of Columbia.*

Tableau 1.4
Dépense[1] par élève des commissions scolaires, secteur des Jeunes, au Québec, en Ontario et aux États-Unis (en dollars courants[2])

	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90[e]
Québec	1 769	3 563	4 265	4 724	4 900
Ontario	1 613	2 813	4 307	5 013	5 429
États-Unis	1 579	2 707	4 389	5 108	5 463

e estimation

[1] *Les dépenses de fonctionnement excluent le service de la dette, l'éducation des adultes, les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.*

[2] *Voir la note 1 au bas de la page précédente.*

Graphique 1.4
Dépense par élève des commissions scolaires, secteur des Jeunes, au Québec, en Ontario et aux États-Unis (en dollars courants)

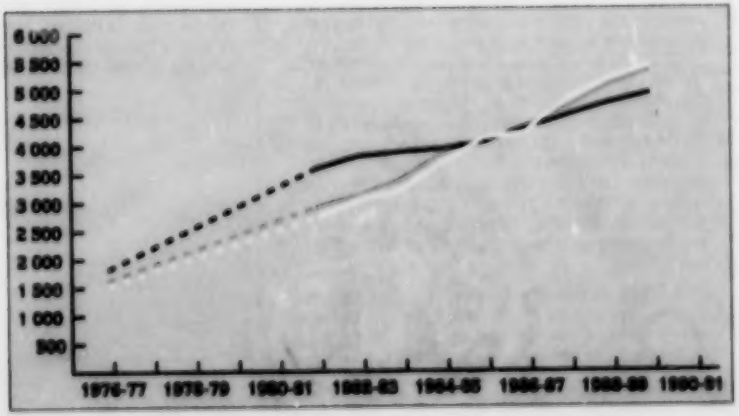

1.5 Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires Secteur des Jeunes

En 1989-1990, il y avait en moyenne 16,5 élèves pour un enseignant dans les commissions scolaires du Québec, alors qu'en Ontario et aux États-Unis le nombre moyen d'élèves par enseignant était respectivement de 19,1 et de 16,7.

Les années 70 ont été marquées par une très forte baisse de l'effectif scolaire, baisse qui n'a pas été suivie par une réduction proportionnelle du nombre d'enseignants et d'enseignantes, ce qui a entraîné une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant dans chacun des territoires considérés. Cette diminution a été particulièrement forte au Québec au cours de la première moitié de cette décennie et elle découle d'un allégement de la tâche du personnel enseignant et de changements dans la composition de l'effectif scolaire. L'allégement de la tâche a été obtenu dans le cadre du processus de négociation collective centralisé, lequel a certainement avantagé le personnel enseignant québécois. En Ontario et aux États-Unis, les négociations entre les syndicats d'enseignants et d'enseignantes et les employeurs se font localement, au niveau de chaque commission scolaire, et une forte proportion des conventions collectives ne prévoyaient rien sur la tâche du personnel enseignant au cours de la période considérée.

Cependant, un important revirement s'est produit au début des années 80. Dans le contexte des mesures de rationalisation budgétaire qui a prévalu au Québec au cours de ces années, la tâche du personnel enseignant a été augmentée et le nombre moyen d'élèves par enseignant s'est légèrement accru: entre 1981 et 1989, il est passé de 16,2 à 16,5. Pendant ce temps, le rapport élèves-enseignant continuait de diminuer en Ontario et aux États-Unis, pour se situer respectivement à 19,1 et 16,7 en 1989-1990. Bien que l'écart demeure important avec l'Ontario (2,6), le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec est maintenant très proche de la moyenne américaine.

Si l'on situe le Québec par rapport à l'ensemble des États américains en 1989-1990, on compte 24 États dont le nombre d'élèves par enseignant est plus élevé qu'au Québec et 27* dont le nombre est inférieur. En comparaison, seulement 6 États américains ont un nombre moyen d'élèves par enseignant plus élevé qu'en Ontario.

* Y compris le District of Columbia.

Tableau 1.5

Rapport élèves-enseignant[1] dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes, au Québec, en Ontario et aux États-Unis

	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90[e]
Québec	17,1	16,2	16,8	16,6	16,5
Ontario[2]	21,8	20,7	19,6	18,9[r]	19,1
États-Unis	19,8	18,5	17,3	16,9	16,7

e estimations

[1] L'effectif scolaire et le nombre de postes d'enseignant qui ont servi au calcul du rapport élèves-enseignant ont été établis selon l'équivalence temps plein.

*[2] Afin d'harmoniser les concepts de **personnel d'enseignement** de l'Ontario et de **personnel enseignant** du Québec, nous avons dû procéder à certains ajustements des données ontariennes (dont le retrait des directeurs et des directeurs adjoints). Il s'agit d'estimations.*

Graphique 1.5

Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes, au Québec, en Ontario et aux États-Unis

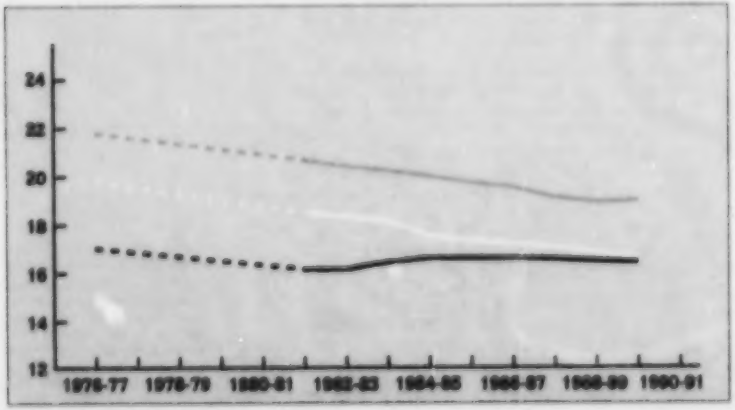

1.6 Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires Secteur des Jeunes

La fiche précédente met en relation les élèves et le personnel enseignant des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des États-Unis. La présente fiche compare le nombre moyen d'élèves par éducateur (personnel enseignant et non enseignant) des commissions scolaires du Québec et de l'Ontario[1]. Les éducateurs et éducatrices considérés ici comprennent, en plus du personnel enseignant présent en classe, le personnel de direction des écoles, ainsi que du personnel professionnel non enseignant[2].

En 1989-1990, le nombre moyen d'élèves par éducateur ou éducatrice est moins élevé au Québec (15,0) qu'en Ontario (16,6), soit un écart de 1,6. En 1981-1982, cet écart était de 3,3 et il a constamment diminué depuis.

Dans le cas des éducatrices et des éducateurs non enseignants considérés isolement, le nombre moyen d'élèves par éducateur est plus élevé au Québec (166) qu'en Ontario (130) en 1989-1990, soit un écart de 28 p. 100. Cet écart, qui était de 14 p. 100 en 1981-1982, a constamment augmenté au cours des années 80. Le nombre moyen d'élèves par éducateur non enseignant a un peu augmenté au Québec entre 1981 et 1989, il est passé de 163 à 166, alors qu'il diminuait sensiblement en Ontario, passant de 143 à 130.

Le fait qu'il y a davantage d'élèves par éducateur non enseignant au Québec qu'en Ontario compense partiellement le nombre moins élevé d'élèves par enseignant au Québec. En 1989-1990, la différence dans le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec (16,5) et en Ontario (19,1) était de 2,6.

[1] *Nous ne disposons pas, pour l'instant, de toutes les données nécessaires à la production de données comparables pour les États-Unis.*

[2] *Il s'agit du concept de personnel d'enseignement utilisé en Ontario. Pour le Québec, nous avons estimé le nombre d'éducateurs et d'éducatrices qui correspond à ce concept. Le personnel professionnel qui est inclus comprend entre autres, les conseillers pédagogiques, les conseillers d'orientation et les animateurs de la pastorale.*

Tableau 1.6
Rapport élèves-éducateur et rapport élèves-éducateur non enseignant[e] dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes, au Québec et en Ontario.

	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90[r]
Rapport élèves-éducateur					
Québec	15,7	14,8	15,3	15,1	15,0
Ontario	19,1	18,1	17,2	16,5[r]	16,6
Rapport élèves-éducateur non enseignant					
Québec	180	163	161	160	166
Ontario	153	143	138	129[r]	130

e estimations

[r] L'effectif scolaire et le nombre d'éducateurs et d'éducatrices qui ont servi au calcul du rapport élèves-éducateur ont été établis selon l'équivalence temps plein.

Graphique 1.6
Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes, au Québec et en Ontario

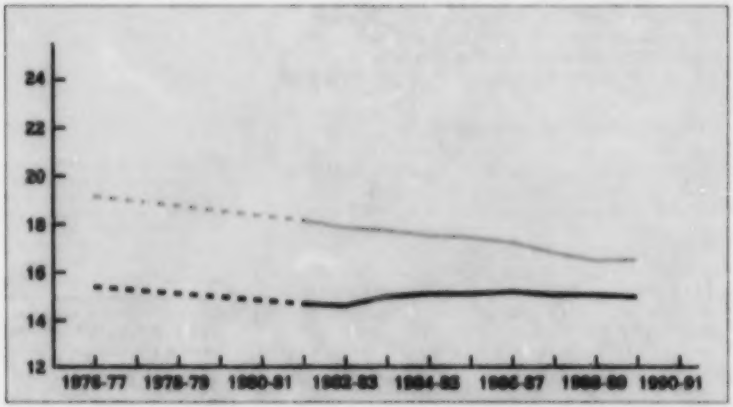

Québec
Ontario

1.7 Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires Secteur des Jeunes

En 1989-1990, le salaire moyen des enseignants et des enseignantes des commissions scolaires du Québec était de 40 110 $, alors que leurs collègues ontariens et américains recevaient en moyenne 46 128 $ et 39 193 $ respectivement.

Entre 1976 et 1981, le personnel enseignant québécois a obtenu des augmentations salariales plus importantes (81 p. 100) que ce qui a été obtenu par le personnel enseignant de l'Ontario (66 p. 100) et des États-Unis (44 p. 100). Les différences dans les politiques salariales sont à l'origine de ces écarts importants dans l'évolution des salaires[1]. En 1981-1982, le salaire moyen du personnel enseignant québécois était légèrement plus élevé que celui du personnel enseignant ontarien (28 983 $ contre 28 672 $) et supérieur de 35 p. 100 à celui du personnel enseignant américain (21 394 $).

Entre 1981 et 1989, la tendance s'est cependant renversée au Québec. Dans le cadre d'un resserrement budgétaire généralisé, on a procédé au Québec à la récupération d'une partie des augmentations de salaire accordées précédemment et on a établi des politiques d'indexation salariale moins avantageuses. Pendant ce temps, les conditions salariales du personnel enseignant ontarien et américain s'amélioraient de sorte qu'en 1989-1990 les enseignantes et enseignants québécois gagnaient en moyenne 13 p. 100 de moins que leurs homologues ontariens et 2 p. 100 de plus que leurs homologues américains[2].

En 1989-1990, le personnel enseignant de 15 États américains[3] recevait un salaire moyen plus élevé qu'au Québec, et 36 une rémunération plus faible. D'autre part, le personnel enseignant de seulement 4 États avaient un salaire moyen plus élevé qu'en Ontario.

---

[1] *Bien que l'inflation soit à l'origine de la forte hausse des salaires dans chaque région, elle ne peut expliquer l'accroissement plus important du salaire moyen du personnel enseignant québécois, puisque l'augmentation des prix a été sensiblement la même au Québec et en Ontario entre 1976 et 1981, et que les données américaines ont été ajustées à l'aide d'un indice de parité de pouvoir d'achat qui tient compte de la variation relative de prix entre les régions (voir la note 2 au bas du tableau).*

[2] *Au cours des dernières années, l'inflation a été un peu plus élevée en Ontario qu'au Québec et cela explique en partie la plus forte augmentation du salaire moyen du personnel enseignant ontarien.*

[3] *Y compris le District of Columbia.*

Tableau 1.7
Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires, secteur des Jeunes, au Québec, en Ontario et aux États-Unis (en dollars courants)

	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90[e]
Québec	16 046	28 983	34 680	38 149	40 110
Ontario[1]	17 229	28 672	40 268	43 848	46 128
États-Unis[2]	14 876	21 394	33 020	36 993	39 193

e estimations

[1] Afin d'harmoniser les concepts de ***personnel d'enseignement*** *de l'Ontario et de* ***personnel enseignant*** *du Québec, nous avons dû procéder à certains ajustements des données ontariennes (dont le retrait des directeurs et des directeurs adjoints). Il s'agit d'estimations.*

[2] Le salaire moyen du personnel enseignant américain a été établi à partir de données de la National Education Association, auxquelles on a appliqué un indice de parité de pouvoir d'achat. Cet indice indique le taux auquel la monnaie américaine doit être convertie en dollars canadiens pour que le pouvoir d'acheter un ensemble de biens et services soit équivalent dans les deux pays.

Graphique 1.7
Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires secteur des Jeunes, au Québec, en Ontario et aux États-Unis (en dollars courants)

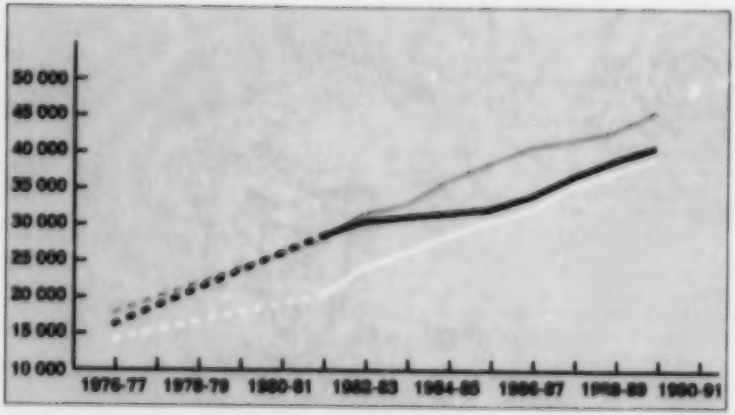

1.8 Dépenses des commissions scolaires Secteur des Adultes

En 1989-1990, on estime que plus de 309 millions de dollars ont été consacrés au secteur de l'éducation des adultes, soit près de deux fois et demie le total consacré au même secteur en 1981-1982. Cette importante augmentation s'explique notamment par les mesures gouvernementales de rattrapage scolaire et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes. Il faut aussi rappeler que depuis 1985-1986, le financement pour les adultes désireux d'obtenir un diplôme d'études secondaires se fait à même une enveloppe ouverte, c'est-à-dire une enveloppe qui varie en fonction de la demande exprimée par la clientèle[1].

Entre 1976 et 1980, les dépenses consacrées au secteur de l'éducation des adultes avaient également augmenté de façon importante mais, en 1981-1982, de fortes compressions budgétaires avaient réduit le niveau d'activité de ce secteur. Les dépenses de fonctionnement en dollars constants[2] ont diminué de 16 p. 100 entre 1980 et 1981.

C'est depuis 1984-1985 que des ressources additionnelles importantes ont été à nouveau injectées dans le secteur des adultes. En 1989-1990, les dépenses en dollars constants étaient de 84 p. 100 plus élevées que celles de 1981-1982. Les activités de formation professionnelle du secteur de l'éducation des adultes ont connu une croissance particulièrement élevée ces dernières années, en raison surtout des programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre.

En 1989-1990, les dépenses pour l'éducation des adultes représentaient 6,0 p. 100 de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, alors que ce pourcentage n'était que de 3,2 en 1981-1982.

---

[1] *En plus du ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'œuvre de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle contribue substantiellement au financement des dépenses consacrées au secteur de l'éducation des adultes.*

[2] *Pour exprimer les dépenses en dollars constants, on utilise l'indice de prix des intrants des commissions scolaires, propre au secteur de l'éducation des adultes. Cet indice reflète l'évolution des prix des biens et des services utilisés dans la production de services éducatifs. L'évolution des dépenses en dollars constants traduit les changements dans le volume des ressources réelles consacrées par les commissions scolaires au secteur de l'éducation des adultes.*

Tableau 1.8
Dépenses[1] des commissions scolaires pour l'éducation des adultes, et part relative du secteur de l'éducation des adultes dans l'ensemble des dépenses des commissions scolaires

	1976-77	1980-81	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90[r]
Dépenses en dollars courants (en millions de dollars)	79,3	130,8	125,2	250,3	297,3	308,9
Dépenses en dollars constants de 1976-1977[2] (en millions de dollars)	79,3	91,1	76,8	130,4	142,1	141,2
Dépenses pour l'éducation des adultes par rapport à l'ensemble (en p. 100)	3,4	3,8	3,2	5,6	6,0	6,0

r estimations

[1] *Les dépenses de fonctionnement pour l'éducation des adultes excluent les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.*

[2] *Voir la note 2 au bas de la page précédente.*

Graphique 1.8
Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires pour le secteur de l'éducation des adultes, en dollars courants et en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)

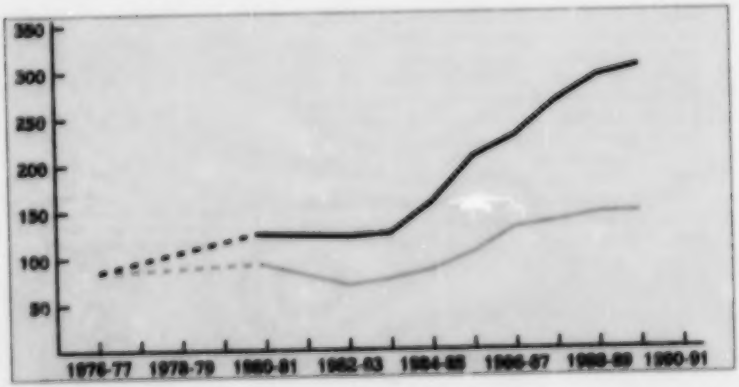

1.9 Dépenses des établissements privés subventionnés Secteur des Jeunes

En 1989-1990, la dépense de fonctionnement des établissements privés subventionnés était de 394 millions de dollars. Le gouvernement du Québec a assumé 60 p. 100 de cette dépense. Les droits de scolarité ont permis d'en couvrir 22 p. 100 et les ententes de services avec des commissions scolaires, 5 p. 100. Les 13 p. 100 qui restent proviennent surtout de dons de communautés religieuses et de particuliers.

La dépense par élève des écoles privées était de 4 602 $ en 1989-1990, ce qui est de 6 p. 100 moins élevé que pour les commissions scolaires (4 900 $). En 1983-1984, cet écart entre le public et le privé était de 13 p. 100*.

Cependant, il y a des différences entre les deux réseaux qui expliquent ces écarts entre les dépenses par élève, et il est nécessaire d'en tenir compte pour interpréter adéquatement les données. Parmi les facteurs qui peuvent justifier une dépense par élève plus élevée pour le secteur public, on peut rappeler que les commissions scolaires offrent relativement plus de services aux élèves du secondaire professionnel et aux élèves en difficulté que les écoles privées. Par ailleurs, le transport scolaire est également plus développé dans le réseau public; cela explique en partie le coût plus élevé pour les commissions scolaires.

Il y a cependant des facteurs qui jouent en sens inverse. Parmi ceux-ci, il faut souligner que l'enseignement primaire est relativement plus important dans le secteur public, ce qui a un effet à la baisse sur la dépense par élève des commissions scolaires.

Si l'on normalisait les dépenses pour tenir compte de ces différences entre les deux réseaux d'enseignement, l'écart entre les dépenses par élève des commissions scolaires et celles des écoles privées serait peu significatif en 1989-1990.

** Avant 1983-1984, les établissements ethniques n'étaient pas compris dans les statistiques financières des établissements privés subventionnés. En raison de ce sous-dénombrement, nous n'avons pas produit de données pour les années antérieures à 1983-1984.*

Tableau 1.9
Dépenses* de fonctionnement des établissements privés subventionnés, secteur des Jeunes, selon le type d'enseignement

	1983-84	1985-86	1986-87	1988-89	1989-90e
Dépenses totales (en millions de dollars)	**259,6**	**304,5**	**327,7**	**376,1**	**393,8**
Éducation préscolaire et primaire	30,4	38,3	42,4	49,2	51,5
Secondaire	214,7	249,4	266,6	302,6	316,9
Difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	14,5	16,8	18,7	24,3	25,4
Part de l'État dans le financement des dépenses (en p. 100)	**64,8**	**60,7**	**60,7**	**60,8**	**59,8**
Dépense par élève (en dollars courants)	**3 391**	**3 783**	**4 006**	**4 441**	**4 602**

e estimations

** Y compris les dépenses nettes des activités auxiliaires et communautaires*

Graphique 1.9
Répartition des dépenses de fonctionnement des établissements privés subventionnés, secteur des Jeunes, selon le type d'enseignement
(en p. 100)

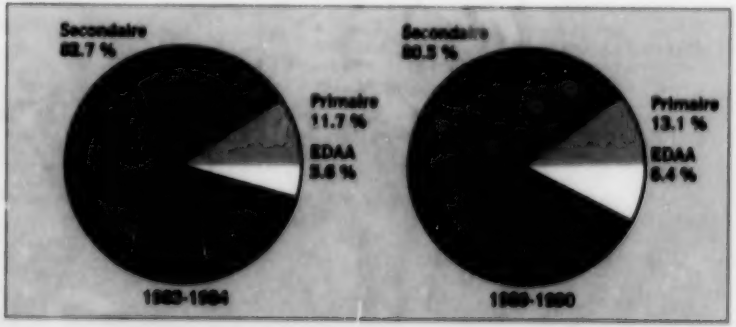

2.1 L'accessibilité à la 4e et à la 5e secondaire Secteur des Jeunes

Après avoir marqué des progrès importants au début des années 80, l'accessibilité aux plus hautes classes de l'enseignement secondaire* a quelque peu régressé au cours des dernières années. La proportion des jeunes qui accèdent à la 4e secondaire est passée de 89 à 84 p. 100 entre 1984 et 1989. L'accès à la 5e secondaire, qui avait atteint un sommet de 80 p. 100 en 1985-1986, s'établit à 74 p. 100 en 1989-1990.

La majeure partie du recul s'explique par le resserrement des exigences scolaires au secondaire, notamment la hausse de la note de passage de 50 à 60 p. 100 à compter de la cohorte des élèves de 1re secondaire de 1982-1983. L'effet de ce changement se fait donc sentir dès 1985-1986 pour la 4e secondaire et l'année suivante pour la 5e secondaire.

Notons toutefois que le développement important de l'éducation des adultes depuis quelques années compense dans une certaine mesure la persévérance moindre observée au secteur des Jeunes (voir fiche 4.4).

En 1989-1990, la quasi-totalité des jeunes accèdent à la 1re secondaire. Par la suite, 96 p. 100 accèdent à la 2e secondaire et 92 p. 100 à la 3e. Le tout reste relativement stable au cours de la décennie pour ces trois classes.

Les différences selon le sexe commencent à se répercuter sur l'accessibilité à compter de la 2e secondaire, avec un écart de 2 points en faveur des filles. L'écart se creuse ensuite graduellement pour atteindre 11 points en 5e secondaire.

** La proportion des jeunes qui accèdent à une classe est mesurée en combinant diverses probabilités selon l'âge. Pour mesurer l'accessibilité à la 4e secondaire en 1989-1990, par exemple, on établit la probabilité pour les jeunes qui n'avaient pas encore atteint cette classe, de l'atteindre à 14, 15, 16, 17 et 18 ans en 1989-1990. La combinaison de ces probabilités permet d'établir la probabilité globale mesurant l'accessibilité à la 4e secondaire au sein d'une cohorte qui connaîtrait, au cours de sa vie, l'ensemble des probabilités établies en 1989-1990 pour les jeunes de 14 à 18 ans.*

Tableau 2.1

Proportion des élèves* qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe

(en p. 100)

	1980-81	1985-86	1987-88	1988-89	1989-90
4e secondaire	**83,2**	**84,9**	**85,8**	**85,7**	**84,3**
Garçons	80,5	82,2	82,7	82,8	80,7
Filles	86,1	87,9	88,9	88,9	88,2
5e secondaire	**72,5**	**80,4**	**76,5**	**74,6**	**74,2**
Garçons	68,3	76,4	71,5	69,0	68,9
Filles	77,0	84,6	81,7	80,5	79,8

* Y compris des élèves inscrits en formation professionnelle

Graphique 2.1

Proportion des élèves qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé

(en p. 100)

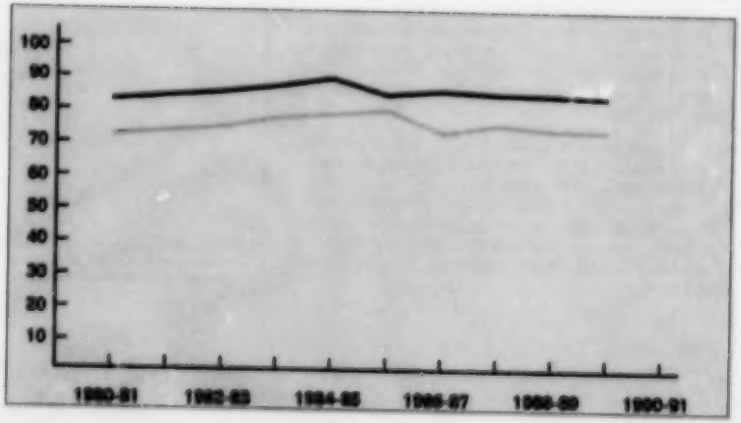

2.2 Le retard scolaire Secteur des Jeunes

La proportion des jeunes qui prennent un certain retard au cours de leurs études primaires et secondaires s'établit à environ 50 p. 100 en 1989-1990. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'année précédente. Cependant, l'incidence du retard scolaire demeure à un niveau relativement élevé depuis que les élèves sont soumis à la note de passage de 60 p. 100 au secondaire. En 1986-1987, au moment où cette mesure a été généralisée à l'ensemble du secondaire, 45 p. 100 des jeunes prenaient un certain retard. Notons toutefois que le concept de retard scolaire utilisé ici est particulièrement large, puisqu'il s'applique à tous les jeunes qui n'ont pas obtenu un premier diplôme du secondaire à l'âge de 17 ans, que ce soit à cause d'un redoublement ou à cause d'un abandon*. Dans un contexte où l'abandon des études secondaires est en hausse depuis 1986-1987 (voir fiche 2.3), le retard scolaire au primaire-secondaire s'en trouve ainsi augmenté.

Dès l'enseignement primaire, 23 p. 100 des jeunes accumulent un certain retard par rapport au cheminement prévu. Cette proportion, qui était en baisse depuis plusieurs années, connaît une augmentation depuis 1986-1987. Le retard scolaire au primaire est mesuré ici par la proportion des jeunes de 12 ans qui n'ont pas encore commencé leurs études secondaires.

Les garçons sont nettement plus sujets au retard scolaire que les filles et ce, dès le début de leur cheminement scolaire. En effet, en 1989-1990, 28 p. 100 des garçons font l'expérience du retard scolaire au primaire, alors que c'est le cas de 18 p. 100 des filles. Les écarts observés entre les sexes s'accroissent continuellement par la suite, pour atteindre près de 16 points à la fin du secondaire.

* *Soulignons également le cas des élèves des communautés culturelles qui doivent parfois séjourner en classe d'accueil à leur arrivée pour se familiariser avec la langue française.*

Tableau 2.2
Incidence du retard scolaire à l'enseignement primaire et secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe
(en p. 100)

	1980-81	1985-86	1987-88	1988-89	1989-90
Primaire[1]	**25.6**	**21.5**	**20.2**	**22.1**	**22.9**
Garçons	30,4	26,2	24,9	26,9	27,7
Filles	20,6	16,5	15,3	16,9	17,8
Primaire-secondaire[2]	**52.4**	**46.2**	**52.1**	**50.9**	**50.1**
Garçons	57,7	53,0	59,2	58,0	57,7
Filles	47,0	39,2	44,6	43,3	42,2

[1] *Proportion des jeunes de 12 ans qui n'ont pas atteint l'enseignement secondaire au début de l'année scolaire concernée.*
[2] *Proportion des jeunes de 17 ans qui n'ont pas obtenu un premier diplôme d'études secondaires avant l'année scolaire concernée.*

Graphique 2.2
Incidence du retard scolaire à l'enseignement primaire et secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé
(en p. 100)

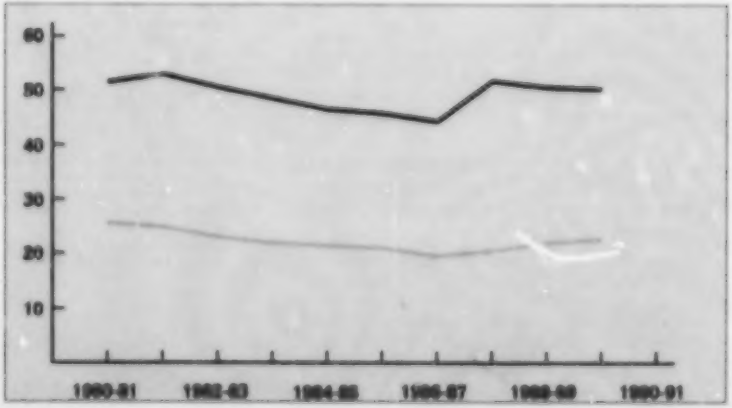

2.3 Les abandons
Secteur des Jeunes

L'incidence des abandons[1] sans diplôme s'est maintenue en 1988-1989 au niveau élevé qu'elle avait atteint deux ans plus tôt; près de 36 p. 100 des élèves n'obtiennent pas leur diplôme d'études secondaires au secteur des Jeunes. Vers le milieu des années 70, cette proportion fluctuait autour de 48 p. 100, mais elle avait chuté par la suite jusqu'à 27 p. 100 vers le milieu des années 80. L'augmentation récente résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels il faut signaler l'accroissement des exigences du régime pédagogique[2], la concurrence suscitée par certaines mesures qui ont eu pour effet d'encourager le développement du secteur des Adultes, ainsi que l'amélioration relative du marché de l'emploi pour les jeunes sans diplôme.

En 1988-1989, environ 60 p. 100 des jeunes qui abandonnent l'école sans diplôme sont des garçons; cette proportion n'était que de 55 p. 100 en 1975-1976. L'écart entre les deux sexes, qui a été relativement stable jusqu'en 1981-1982, tend donc à s'accroître depuis.

La nouvelle Loi sur l'instruction publique stipule que tout jeune est soumis à l'obligation de fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire où il atteint l'âge de 16 ans[3].

Des données plus détaillées nous permettent de constater qu'un peu plus de 96 p. 100 des élèves de 15 ans sont encore inscrits à l'école le 30 septembre 1988. L'abandon scolaire commence surtout à se faire sentir à partir de l'âge de 16 ans. En effet, près des trois quarts des abandons scolaires survenus en 1988-1989 sont le fait d'élèves qui avaient 16 ans ou plus au début de l'année scolaire[4].

---

[1] *La notion d'abandon scolaire utilisée ici se définit selon les critères suivants: l'élève est inscrit au secteur des Jeunes au début de l'année scolaire, ne l'est plus l'année suivante, n'est pas titulaire d'un diplôme d'études secondaires et réside toujours au Québec l'année suivante. Les départs liés à des phénomènes extrascolaires (mortalité et départs du Québec) ne sont donc pas inclus au nombre des abandons. En l'absence d'un dénombrement systématique des abandons dans les fichiers-élèves, le nombre d'abandons fait l'objet d'estimations basées sur les inscriptions, le nombre de diplômés, ainsi que sur les variations démographiques.*

[2] *Il s'agit surtout du relèvement de la note de passage de 50 p. 100 à 60 p. 100 au secondaire et de l'ajout d'une année de formation générale comme préalable à l'inscription à des filières d'enseignement professionnel.*

[3] *Il est à noter que depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur l'instruction publique en décembre 1988, l'obligation de fréquenter l'école touche maintenant tous les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année scolaire. Toutefois, cette nouvelle réglementation n'entre en vigueur qu'en 1989.*

[4] *De façon détaillée, voici comment se répartissent les abandons scolaires selon l'âge en 1988-1989:*

8 900 à 15 ans et moins	*(26,5 p. 100)*
12 200 à 16 ans	*(36,5 p. 100)*
8 900 à 17 ans	*(26,5 p. 100)*
2 900 à 18 ans	*(8,6 p. 100)*
700 à 19 ans et plus	*(2,0 p. 100)*

Tableau 2.3
Nombre d'abandons et probabilité d'abandonner sans diplôme au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe

	1975-76	1980-81	1985-86	1987-88	1988-89
Nombre d'abandons[1]					
Ensemble	**63 600**	**45 300**	**31 400**	**35 700**	**33 600**
Garçons	35 100	25 800	18 900	21 500	20 400
Filles	28 500	19 500	12 500	14 200	13 200
Probabilité d'abandonner[2] (en p. 100)					
Ensemble	**47,9**	**37,4**	**27,2**	**35,7**	**35,7**
Garçons	53,1	40,8	32,1	41,4	42,4
Filles	42,6	33,8	22,1	29,7	28,8

[1] *Il s'agit d'une estimation des abandons bruts qui ne tient pas compte des retours aux études.*

[2] *Il s'agit du complément de la probabilité d'accéder à un diplôme d'études secondaires selon l'âge au 30 septembre.*

Graphique 2.3
Probabilité d'abandonner sans diplôme au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe
(en p. 100)

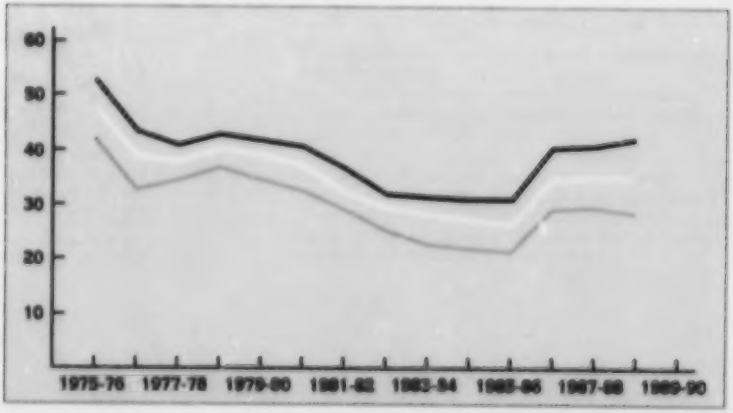

3.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables Secteur des Jeunes

En juin 1990, le ministère de l'Éducation a administré 21 épreuves en vue de la sanction des études dans les classes de 3e, 4e et 5e secondaire. La moyenne des résultats s'établit à 67,4 p. 100*. Le taux de réussite a été de 76,5 p. 100.

Alors que les filles ont un net avantage sur les garçons en matière de persévérance scolaire (voir les fiches 2.1, 2.2, 2.3 et 4.3), on observe un léger avantage chez les garçons en ce qui a trait aux résultats aux épreuves ministérielles. Ce sont sans doute les abandons scolaires, plus importants chez les garçons que chez les filles, qui contribuent à cette situation, puisque ce sont généralement les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études.

Les élèves du réseau privé ont obtenu des résultats plus élevés que ceux du réseau public. La moyenne obtenue dans les établissements privés dépasse celle des commissions scolaires de 7,4 points. Le pourcentage de réussite a été de 73,5 p. 100 au réseau public, contre 87,9 p. 100 au réseau privé. Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer les écarts, soulignons que les établissements du réseau privé font une sélection des candidats et candidates au moment de l'admission, alors que les commissions scolaires doivent accueillir tous les élèves admissibles à l'enseignement secondaire.

Maintenant que les nouveaux programmes sont instaurés dans les deux secteurs linguistiques et que les élèves sont soumis au même type d'épreuves, il est possible d'établir une comparaison plus rigoureuse entre les résultats obtenus par des élèves qui étudient en français et ceux des élèves qui étudient en anglais. Les résultats des élèves qui étudient en français sont un peu plus élevés que ceux des élèves qui étudient en anglais. Les différences sont cependant très faibles.

* *Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite «modérée». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.*

Tableau 3.1
Résultats aux épreuves ministérielles du secondaire au secteur des Jeunes selon le sexe, le réseau et la langue d'enseignement, juin 1990

	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Garçons	67,8	78,0
Filles	67,1	75,1
Réseau public	65,9	73,5
Réseau privé	73,3	87,9
Langue d'enseignement: français	67,5	76,6
Langue d'enseignement: anglais	67,1	75,7
Ensemble	**67,4**	**76,5**

Graphique 3.1
Moyenne aux épreuves ministérielles du secondaire au secteur des Jeunes selon certaines variables, juin 1990.

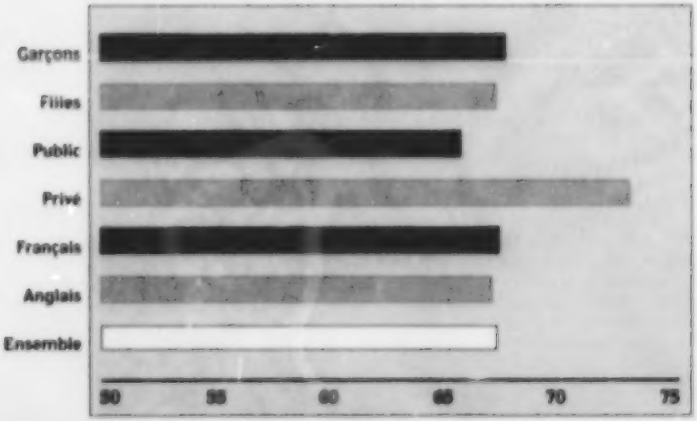

3.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire Secteur des Jeunes

Quatre régions ont enregistré une moyenne et un taux de réussite supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec aux épreuves ministérielles de juin 1990*. Ce sont les régions de Québec, de Montréal-Centre, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie. Les derniers rangs sont occupés par le Saguenay – Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, les Laurentides, l'Outaouais et le Nord-du-Québec.

Les disparités entre régions ont fortement diminué entre 1988-1989 et 1989-1990. L'écart entre la moyenne la plus élevée et la moyenne la plus faible est passé de 5,4 à 3,3 points, tandis que l'écart des pourcentages de réussite est passé de 10,4 à 5,8 points. Cette réduction des disparités rend le classement des régions moins significatif en 1990.

Une comparaison des résultats aux épreuves ministérielles avec les probabilités d'atteindre le diplôme du secondaire (fiche 4.6) laisse supposer l'influence de la persévérance scolaire dans certaines régions. Dans une région où la persévérance est faible, la moyenne des résultats aux épreuves ministérielles peut être élevée du fait de l'élimination des élèves les plus faibles. C'est peut-être le cas de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, qui se classe au quatorzième rang pour l'accès au diplôme et au huitième rang pour les résultats aux épreuves ministérielles. À l'inverse, la région du Saguenay – Lac- Saint-Jean qui se classe cinquième pour l'accès au diplôme, se retrouve au douzième rang pour les résultats aux épreuves ministérielles.

*Ces résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite «modérée». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.

Tableau 3.2

Résultats aux épreuves ministérielles du secondaire au secteur des Jeunes selon la région administrative scolaire, juin 1990

Région administrative scolaire	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	67,1	76,0
Bas-Saint-Laurent	67,4	76,7
Saguenay – Lac-Saint-Jean	66,4	75,1
Québec	68,4	78,0
Chaudière-Appalaches	67,9	78,0
Mauricie – Bois-Francs	67,4	76,4
Estrie	67,7	76,8
Montérégie	67,4	76,8
Montréal-Centre	68,1	77,1
Laval	66,8	76,5
Lanaudière	66,7	75,6
Laurentides	65,7	73,5
Outaouais	65,4	72,2
Abitibi-Témiscamingue	67,2	76,6
Côte-Nord	66,1	74,0
Nord-du-Québec	65,1	72,8
Ensemble du Québec	**67,4**	**76,5**

Graphique 3.2

Moyenne aux épreuves ministérielles du secondaire au secteur des Jeunes selon la région administrative scolaire, juin 1990

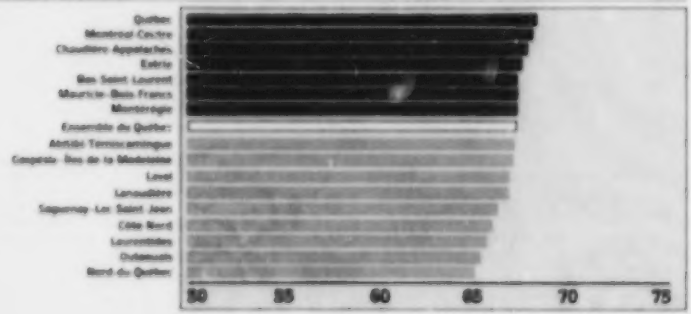

3.3 Les résultats selon la matière aux épreuves du secondaire Secteur des Jeunes

Les 21 épreuves ministérielles de juin 1990 portaient sur dix groupes de matières. Les meilleurs résultats ont été obtenus en anglais et en français, langue maternelle, en éducation économique et en histoire. Les résultats dans ces matières dépassent ceux de l'ensemble des épreuves ministérielles, dont la moyenne s'établit à 67,4 p. 100 et le taux de réussite à 76,5 p. 100*. Les résultats dans les autres groupes d'épreuves sont tous inférieurs aux résultats d'ensemble et les pourcentages d'échecs atteignent presque 30 p. 100.

On observe peu d'écart entre la performance des filles et celle des garçons en chimie, en éducation économique, en anglais, langue maternelle, en mathématique et en physique. En histoire et en géographie l'avantage des garçons est plus marqué. En histoire, le taux de réussite des garçons est de 82,2 p. 100, contre 75,8 p. 100 pour les filles; en géographie le taux de réussite des garçons est de 79,3 p. 100, alors que celui des filles est de 67,2 p. 100. Par contre, les filles ont un net avantage sur les garçons en français, langue maternelle: leur moyenne s'établit à 71,1 contre 65,7 p. 100 pour les garçons, et leur taux de réussite est de 88,2 p. 100 alors que celui des garçons est de 77,4.

Les élèves du réseau privé surclassent ceux du réseau public dans toutes les matières. Cette situation s'explique sans doute en bonne partie par le mode de sélection des candidats et candidates au moment de l'admission.

** Ces résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite «modérée». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.*

Tableau 3.3
Résultats pour dix groupes d'épreuves ministérielles du secondaire, au secteur des Jeunes, juin 1990

Matière	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Anglais, langue maternelle (5e secondaire)	73,1	94,9
Chimie (4e secondaire)	66,9	72,6
Chimie (5e secondaire)	66,5	72,1
Éducation économique (5e secondaire)	69,1	80,4
Français, langue maternelle (5e secondaire)	68,6	83,2
Géographie (3e secondaire)	66,2	73,1
Histoire (4e secondaire)	68,5	78,8
Mathématique (4e secondaire)	66,1	72,1
Mathématique (5e secondaire)	64,6	71,6
Physique (4e secondaire)	66,3	71,2
Ensemble des épreuves	**67,4**	**76,5**

Graphique 3.3
Moyenne pour dix groupes d'épreuves ministérielles du secondaire, au secteur des Jeunes, juin 1990

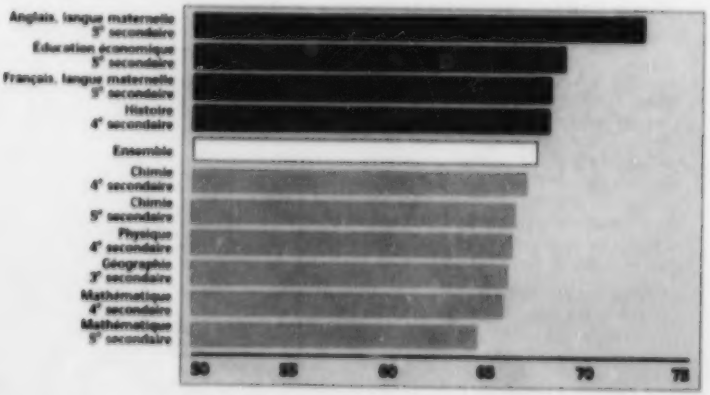

3.4 L'épreuve de français de 5e secondaire Secteur des Jeunes

En juin 1990, les élèves ayant subi l'épreuve de français de 5e secondaire ont enregistré une moyenne de 68,6, p. 100. Le taux de réussite a été de 83,2 p. 100*. L'épreuve comportait trois volets: une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et une épreuve d'expression orale. L'expression orale et la compréhension de l'écrit ont été les volets les mieux réussis. La note moyenne pour l'expression orale a été de 74,4 p. 100 et le pourcentage de réussite de 94,4 p. 100. Pour ce qui est de la compréhension de l'écrit, la moyenne s'établit à 68,6 p. 100 et le taux de réussite à 81,9 p. 100. Les résultats ont été beaucoup plus faibles en production écrite. La moyenne a été de 65,6 p. 100 et le taux de réussite de 66,1 p. 100.

Alors que, pour l'ensemble des épreuves utilisées en vue de la sanction des études, on observe un léger avantage des garçons sur les filles (voir fiche 3.1), les résultats obtenus par les filles à l'épreuve de français ont été nettement supérieurs à ceux des garçons. La moyenne obtenue par les filles dépasse de 5,4 points celle obtenue par les garçons; l'écart des taux de réussite est de 10,8 points en faveur des filles. L'avantage des filles s'est manifesté dans les trois volets de l'épreuve. Les notes les plus faibles ont été enregistrées en production écrite, tant chez les garçons que chez les filles.

La moyenne des élèves du réseau privé dépasse de 7,1 points celle des élèves des commissions scolaires. Presque 20 p. 100 des élèves du réseau public ont échoué à l'épreuve, contre 6 p. 100 au réseau privé. Les notes enregistrées par les élèves du réseau privé ont été plus élevées que celles des élèves du réseau public pour les trois volets de l'épreuve. Les notes les plus faibles ont été obtenues en production écrite dans les deux réseaux.

Il est difficile d'expliquer l'écart entre les résultats des garçons et ceux des filles. Quant aux différences selon le réseau d'enseignement, elles s'expliquent sans doute en grande partie par des facteurs tels que le mode de sélection des candidats et candidates, la composition des effectifs et l'origine sociale des élèves.

*Ces résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite «modérée». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.

Tableau 3.4
Résultats à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des Jeunes selon le sexe et le réseau d'enseignement, juin 1990

	Garçons	Filles	Réseau public	Réseau privé	Ensemble
Production écrite					
Moyenne (en p. 100)	61,9	68,9	64,0	72,1	65,6
Pourcentage de réussite	57,4	73,5	62,1	81,9	66,1
Compréhension de l'écrit					
Moyenne (en p. 100)	66,7	70,2	67,5	72,9	68,6
Pourcentage de réussite	78,3	85,0	79,4	92,0	81,9
Expression orale					
Moyenne (en p. 100)	72,7	75,9	73,3	78,9	74,4
Pourcentage de réussite	92,8	95,7	93,2	99,0	94,4
Ensemble de l'épreuve					
Moyenne (en p. 100)	65,7	71,1	67,2	74,3	68,6
Pourcentage de réussite	77,4	88,2	80,5	94,0	83,2

Graphique 3.4
Moyenne à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des Jeunes selon le sexe et le réseau d'enseignement, juin 1990

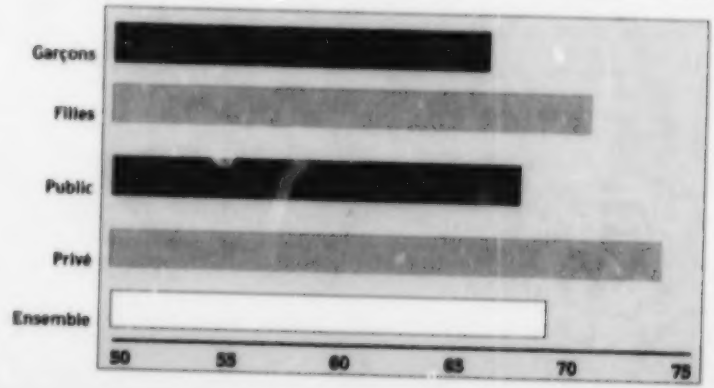

4.1 Le nombre de diplômés et diplômées du secondaire Secteur des Jeunes

Le nombre de diplômés et de diplômées du secondaire au secteur des Jeunes[1] a continué de baisser en 1988-1989 pour la septième année consécutive. Il faut noter que cette chute de l'ordre de 30 p. 100 se situe dans un contexte de décroissance des effectifs scolaires au Québec[2]. D'autres facteurs explicatifs entrent également en jeu, telle l'augmentation du nombre d'abandons des études secondaires sans diplôme, particulièrement depuis 1983-1984 (voir fiche 2.3) et, plus récemment, le déplacement d'une partie de l'effectif scolaire vers l'éducation des adultes (voir fiche 4.2).

Alors qu'au début des années 80, plus de 68 p. 100 des diplômés et diplômées étaient de formation générale, cette proportion grimpe à près de 86 p. 100 en 1988-1989. Cette remontée s'est faite aux dépens de la formation professionnelle. En effet, après un engouement croissant entre 1975 et 1982 pour ce type de formation, le nombre de diplômés et diplômées en formation professionnelle a connu depuis une baisse d'environ 72 p. 100, contre seulement 6 p. 100 en formation générale.

Au secteur des Jeunes, les commissions scolaires produisent 81 p. 100 de l'ensemble des diplômés et diplômées, alors que les établissements privés et les établissements publics hors réseau ont considérablement accru leur part, qui est passée de 14,4 à 19,0 p. 100 entre 1975 et 1988. Pour la même période, si l'on ajoute aux diplômés et diplômées du secteur des Jeunes ceux et celles du secteur des Adultes (voir fiche 4.2), la part du secteur privé passe de 13,6 à 15,6 p. 100.

[1] *Les élèves ayant obtenu un diplôme de formation générale et une mention professionnelle la même année sont comptés seulement en formation générale cette année là. Par contre, un élève peut être compté comme diplômé plus d'une fois s'il obtient deux diplômes distincts au cours d'années différentes. De plus, depuis 1987-1988, sont également comptées les attestations de spécialisation professionnelle.*

[2] *En effet, les effectifs des classes terminales ont diminué de 34 p. 100 entre 1980 et 1988.*

Tableau 4.1
Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des Jeunes, selon le réseau et le type de formation

Réseau Type de formation	1975-76	1980-81	1985-86	1987-88	1988-89
Commissions scolaires	**63 047**	**74 525**	**66 097**	**51 598**	**49 605**
Générale	47 341	49 188	49 905	44 450	41 728
Professionnelle	15 706	25 337	16 192	7 148	7 877
Établissements privés*	**10 604**	**13 613**	**12 581**	**12 114**	**11 642**
Générale	8 828	10 951	10 943	11 334	11 145
Professionnelle	1 776	2 662	1 638	780	497
Total	**73 651**	**88 138**	**78 678**	**63 712**	**61 247**
Générale	56 169	60 139	60 848	55 784	52 873
Professionnelle	17 482	27 999	17 830	7 928	8 374

* Y compris quelques diplômés et diplômées des écoles relevant d'un ministère autre que celui de l'Éducation, ainsi que ceux des cégeps donnant des cours d'enseignement secondaire professionnel.

Graphique 4.1
Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des Jeunes, selon le type de formation

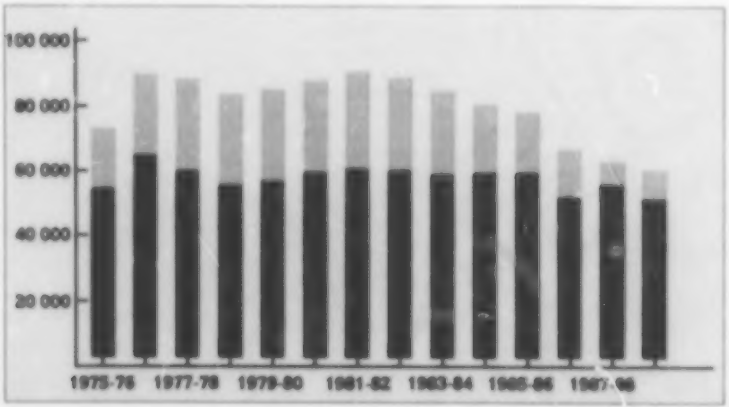

4.2 Le nombre de diplômés et diplômées du secondaire Secteur des Adultes

En 1988-1989, plus de 13 400 québécois et québécoises ont obtenu un diplôme du secondaire au secteur des Adultes[1]. Après une augmentation soutenue entre 1982 et 1987, le nombre de diplômés et diplômées en 1988-1989 est demeuré au même niveau que l'année précédente.

Comme on l'a vu dans la fiche 1.7, le financement de l'éducation des adultes a été amélioré par l'introduction d'une enveloppe budgétaire ouverte depuis 1985-1986. On a ainsi pu mettre en place plusieurs mesures visant, entre autres, la réinsertion scolaire des élèves qui ont abandonné l'école sans diplôme au secteur des Jeunes.

L'éducation des adultes offre des programmes de formation conduisant à deux types d'attestations de scolarité. Sont considérés ici, d'une part, les diplômés et diplômées de 5e secondaire en formation générale et, d'autre part, les élèves titulaires d'un diplôme avec mention professionnelle[2]. Ces attestations d'études sanctionnent des programmes complets et s'apparentent donc aux diplômes décernés au secteur des Jeunes.

Aujourd'hui, un peu plus de 60 p. 100 des diplômés et des diplômées au secteur des Adultes sont de formation générale, comparativement à 67,5 p. 100 en 1985-1986. C'est la formation professionnelle qui connaît la croissance la plus marquée durant cette période, à tel point que son importance relative est passée de 33 à 40 p. 100.

Dans près de 98 p. 100 des cas, les personnes ayant obtenu leur diplôme au secteur des Adultes ont suivi leur programme de formation dans le réseau des commissions scolaires.

[1] Les personnes ayant obtenu un diplôme de formation générale et une mention professionnelle la même année sont comptées seulement en formation générale cette année-là. Par contre, une personne peut être comptée comme diplômée plus d'une fois si elle obtient deux diplômes distincts au cours d'années différentes.

[2] Cette mention indique que l'élève a complété un programme de formation professionnelle qu'il est lui-même allé, ou l'ensemble des unités requises pour l'attention du diplôme d'études secondaires.

Tableau 4.2

Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des Adultes, selon le réseau et le type de formation

Réseau Type de formation	1975-76	1980-81	1985-86[r]	1987-88	1988-89
Commissions scolaires	**4 776**	**8 788**	**9 693**	**13 120**	**13 117**
Générale	3 285	5 263	6 788	7 927	8 083
Professionnelle	1 491	3 525	2 905	5 193	5 034
Établissements privés[1]	**85**	**142**	**391**	**376**	**304**
Générale	57	11	21	13	17
Professionnelle	28	131	370	363	287
Total	**4 861**	**8 930**	**10 084**	**13 496**	**13 421**
Générale	3 342	5 274	6 809	7 940	8 100
Professionnelle	1 519	3 656	3 275	5 556	5 321

[1] Y compris les établissements publics dont celui relevant d'un autre ministère que celui de l'Éducation.
[r] Données révisées.

Graphique 4.2

Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des Adultes, réseaux public et privé, selon le type de formation

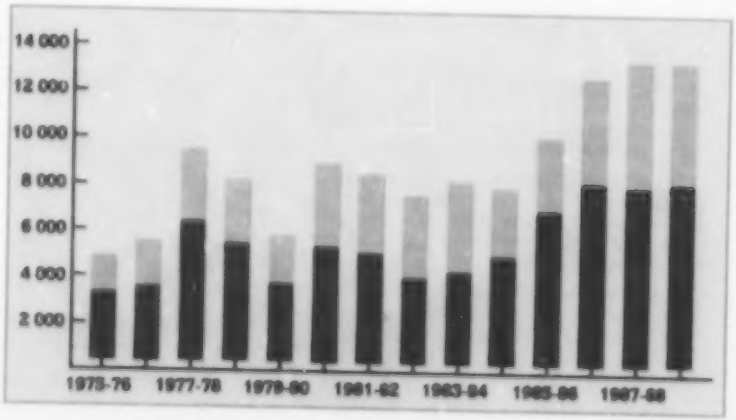

4.3 La persévérance jusqu'au diplôme du secondaire Secteur des Jeunes

Après une période de progrès soutenu au terme de laquelle elle avait atteint un sommet de 73 p. 100 en 1985-1986, la probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire* au secteur des Jeunes a sensiblement diminué au cours des trois dernières années, pour atteindre 64 p. 100 en 1988-1989. Il s'agit d'un retour à la situation qui existait vers le début de la décennie.

Deux facteurs sont à l'origine de la baisse observée depuis 1986-1987. Le premier est lié au relèvement de la note de passage de 50 à 60 p. 100 pour les élèves inscrits en 5e secondaire en 1986-1987; en effet, on pouvait s'attendre à ce que cet accroissement des exigences rende dorénavant plus difficile l'obtention du diplôme. Le second facteur qui a possiblement contribué à une baisse de l'accessibilité au diplôme du secondaire est la réforme de l'enseignement professionnel mise en place depuis 1985-1986; là encore, on a rehaussé les préalables et enrichi le contenu des programmes en vue d'une formation professionnelle de meilleure qualité.

L'écart entre les deux sexes en matière d'accès au diplôme du secondaire tend à s'accentuer depuis le début des années 80, à tel point que la probabilité d'obtenir un diplôme pour les filles est de 14 points supérieure à celle des garçons.

En 1988-1989, la probabilité d'obtenir un diplôme en formation générale est demeurée sensiblement la même que celle de l'année précédente, soit 59 p. 100.

Selon les comportements observés en 1988-1989, 4,6 p. 100 des jeunes obtiennent un diplôme en formation professionnelle. Il s'agit là d'un net ralentissement dans la chute de cette probabilité amorcée en 1983.

* Comme il est possible d'obtenir plus d'un diplôme du secondaire, on ne tient compte ici que des premiers diplômes.

Tableau 4.3
Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire* au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

Sexe Type de formation	1975-76	1980-81	1985-86	1987-88	1988-89
Garçons	**46,9**	**59,1**	**67,6**	**58,8**	**57,4**
Générale	39,9	44,3	58,6	53,5	52,7
Professionnelle	7,0	14,8	9,0	5,3	4,7
Filles	**57,6**	**66,1**	**77,7**	**70,6**	**71,0**
Générale	46,4	51,1	68,6	66,0	66,5
Professionnelle	11,2	15,0	9,1	4,6	4,5
Ensemble	**52,2**	**62,5**	**72,5**	**64,6**	**64,1**
Générale	43,1	47,6	63,4	59,6	59,5
Professionnelle	9,1	14,9	9,1	5,0	4,6

* La probabilité est dénommée calculée selon l'âge au 1er juin.

Graphique 4.3
Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le type de formation
(en p. 100)

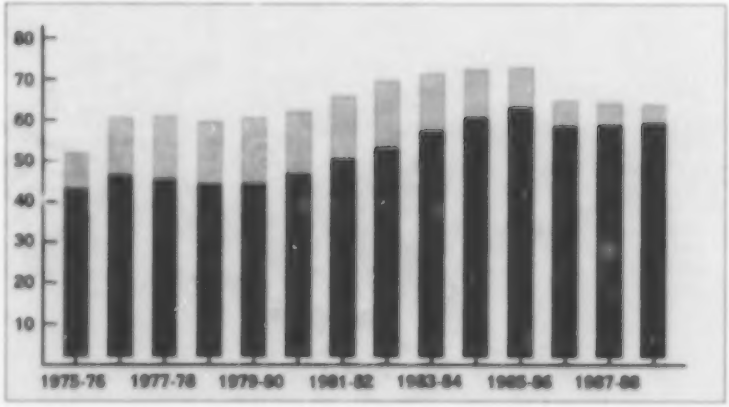

4.4 La persévérance jusqu'au diplôme du secondaire Secteur des Adultes

La probabilité d'accéder à un premier diplôme du secondaire au secteur des Adultes[1] est en croissance continue depuis 1984-1985, atteignant 10 p. 100 en 1989-1990[2].

Depuis 1985-1986, les femmes ont une plus forte probabilité d'obtenir un premier diplôme du secondaire au secteur des Adultes que les hommes, l'écart atteignant près de 4 points au cours des années récentes. De plus, les femmes sont davantage concentrées en formation générale que les hommes, comme c'est d'ailleurs le cas au secteur des Jeunes (voir fiche 4.3).

Devant l'ampleur du phénomène de l'abandon scolaire chez les élèves du secondaire, dont bon nombre étaient bien souvent sur le point d'obtenir leur diplôme du secondaire, le Ministère décidait de mettre sur pied divers programmes permettant le transfert de ces jeunes sans diplôme vers le secteur des Adultes. Le développement récent des services éducatifs aux adultes a ainsi attiré un petit nombre d'élèves de 16-19 ans qui, par le passé, complétaient leurs études au secteur des Jeunes. C'est ainsi qu'on compte parmi les diplômés et diplômées au secteur des Adultes une hausse des taux de diplômés et diplômées chez les 16-19 ans[3]. L'augmentation de l'accessibilité au diplôme du secondaire chez les adultes vient donc compenser en partie la baisse observée au secteur des Jeunes (voir fiche 4.3).

[1] La probabilité d'obtenir un premier diplôme du secondaire au secteur des Adultes est établie en cumulant les taux de diplômés et diplômées adultes par groupe d'âge. Ces taux sont eux mêmes obtenus en rapportant le nombre de nouveaux diplômés et de nouvelles diplômées à la population du même groupe d'âge. Notons que les nouveaux diplômés et nouvelles diplômées au secteur des Adultes peuvent être inscrits soit à temps plein, soit à temps partiel. Si la persévérance scolaire à l'éducation des adultes avait déjà obtenu un diplôme au secteur des Jeunes dans le passé, nous ne la comptons pas ici.

[2] Nous avons revisé à la baisse les données publiées l'an dernier à la suite d'un changement apporté à la définition de «premier diplôme au secteur des Adultes». Il nous est maintenant possible de savoir si le premier diplôme obtenu au cours d'un Adultes est vraiment le premier dans la vie de l'individu. Avec les nouvelles données disponibles, on s'aperçoit qu'un certain nombre de diplômés et de diplômées à l'éducation des adultes avaient déjà reçu un diplôme au secteur des Jeunes dans le passé et en obtenait de fait rarement un deuxième diplôme qui donne une meilleure qualification au secteur des Adultes.

[3] De 1983 à 1989, le taux de diplômés et de diplômées chez les 15-19 ans a quintuplé, passant de 0,003 à 0,015, alors que dans les autres groupes d'âge ces taux ont tout au plus doublé dans le meilleur des cas.

Tableau 4.4
Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire* au secteur des Adultes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

Sexe Type de formation	1980-81	1985-86	1987-88	1988-89	1989-90
Hommes	**6,2**	**6,3**	**6,8**	**7,0**	**8,0**
Générale	3,7	4,0	3,9	4,3	5,2
Professionnelle	2,5	2,3	2,9	2,7	2,8
Femmes	**7,0**	**7,5**	**11,0**	**10,9**	**11,9**
Générale	4,1	6,2	8,2	8,2	9,5
Professionnelle	2,9	1,3	2,8	2,7	2,4
Ensemble	**6,6**	**6,9**	**8,9**	**9,0**	**10,0**
Générale	3,9	5,1	6,0	6,3	7,4
Professionnelle	2,7	1,8	2,9	2,7	2,6

* La probabilité est calculée selon l'âge au 1er juin. La présente publication, contrairement aux précédentes, fait dorénavant référence aux premiers diplômes obtenus dans la vie d'une personne inscrite au secteur des Adultes. C'est ce qui explique la révision des données à la baisse.

Graphique 4.4
Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Adultes, réseaux public et privé, selon le type de formation
(en p. 100)

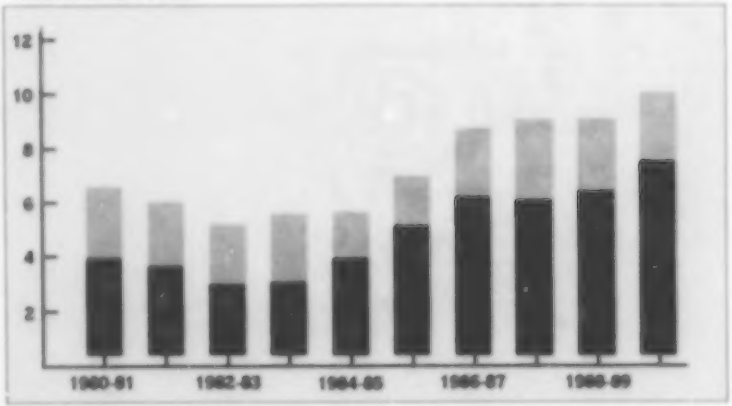

4.5 La persévérance jusqu'au diplôme du secondaire Secteur des Jeunes et des Adultes

Cette fiche, présentée pour la première fois cette année, mesure l'accès à un premier diplôme d'études secondaires dans l'ensemble de la population*, que les personnes aient poursuivi leurs études au secteur des Jeunes ou au secteur des Adultes.

En 1988-1989, 73 p. 100 de la population accède au diplôme du secondaire au Québec. On s'éloigne ainsi du sommet de 79,5 p. 100 atteint en 1985-1986, pour revenir à la situation qui existait au début des années 80. Le récent recul est attribuable, en grande partie, à la hausse de la note de passage de 50 à 60 p. 100 qui, tout en assurant un diplôme du secondaire de qualité supérieure, rend son accès plus difficile.

Le diplôme du secondaire en formation générale demeure toujours le choix du plus grand nombre au cours de la décennie et ce, malgré quelques fluctuations. On est passé de 51,5 p. 100 en 1980-1981 à 65,7 p. 100 en 1988-1989. La probabilité d'accéder au diplôme du secondaire en formation professionnelle, quant à elle, connaît depuis 1982-1983 une décroissance continue, étant passée de 18,9 à 7,3 p. 100.

Au cours des années 80, on constate que les femmes ont une plus grande probabilité d'accéder au diplôme du secondaire que les hommes et que l'écart entre les sexes ne cesse de s'élargir depuis. En effet, alors que la différence en matière d'accès au diplôme du secondaire était de près de 7 points en 1983-1984, elle atteint plus de 17 points en 1988-1989.

De plus, les femmes de tout âge se tournent davantage vers la formation générale que leurs confrères et ce, de plus en plus. Par contre, les écarts entre les hommes et les femmes sont de moindre importance en ce qui a trait à la formation professionnelle.

* La probabilité d'obtenir un premier diplôme du secondaire dans l'ensemble de la population est établie en additionnant tout simplement la probabilité d'obtenir un premier diplôme du secondaire au secteur des Jeunes à celle du secteur des Adultes.

Tableau 4.5
Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire, tant au secteur des Jeunes qu'au secteur des Adultes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

Sexe Type de formation	1980-81	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Sexe masculin	**65,3**	**73,9**	**66,3**	**65,6**	**64,5**
Générale	48,0	62,6	56,4	57,5	57,0
Professionnelle	17,3	11,3	9,9	8,2	7,5
Sexe féminin	**73,1**	**85,3**	**81,3**	**81,6**	**81,9**
Générale	55,2	74,8	72,5	74,2	74,7
Professionnelle	17,9	10,4	8,8	7,5	7,2
Ensemble	**69,1**	**79,5**	**73,6**	**73,5**	**73,0**
Générale	51,5	68,6	64,3	65,7	65,7
Professionnelle	17,6	10,9	9,4	7,8	7,3

Graphique 4.5
Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire, tant au secteur des Jeunes qu'au secteur des Adultes, réseaux public et privé, selon le sexe
(en p. 100)

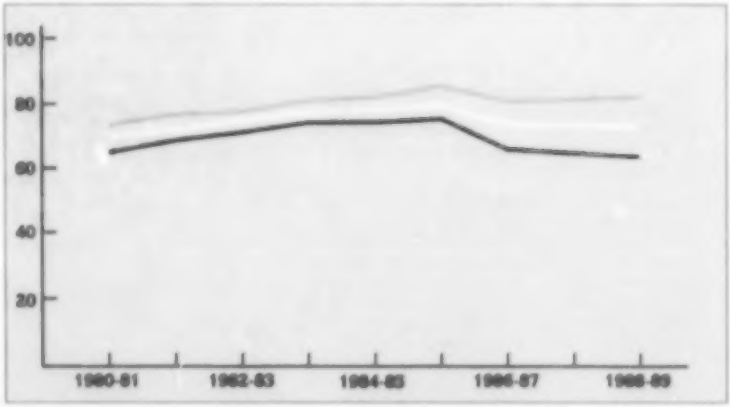

4.6 La persévérance scolaire: disparités régionales Secteur des Jeunes

Le recul de la persévérance scolaire jusqu'au diplôme du secondaire, constaté dans l'ensemble du Québec entre 1987 et 1988, ne s'est pas manifesté également dans toutes les régions administratives scolaires, certaines ayant progressé, d'autres ayant suivi la même tendance que l'ensemble de la province.

En 1988-1989, les régions qui se détachent des autres par une forte persévérance scolaire sont celles de Québec, du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie et du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Tout près de la moyenne provinciale se trouvent les régions de Montréal-Centre, de la Montérégie, de la Mauricie – Bois-Francs et de Laval. Toutes les autres régions se situent en deçà de la moyenne de 64,1 p. 100.

Par rapport à l'année précédente, la persévérance scolaire marque plusieurs points dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de Lanaudière, de l'Outaouais et du Nord-du-Québec. Par contre, on enregistre des pertes importantes en Mauricie – Bois-Francs et sur la Côte-Nord.

Le classement des régions a également subi quelques changements majeurs entre 1987 et 1988. C'est ainsi que la région de la Mauricie – Bois-Francs passe du 2e au 8e rang avec un perte de 5 points. Marquant un gain de plus de 3 points par rapport à l'année précédente, la région du Bas-Saint-Laurent monte brusquement au 2e rang, après avoir été autour de la moyenne provinciale.

Le Nord-du-Québec constitue toujours un cas à part, puisque peu d'écoles y dispensent l'enseignement secondaire dans son entier. Abstraction faite de cette région, on constate une diminution des disparités régionales depuis 1980-1981; l'écart entre les régions affichant la persévérance la plus élevée et la plus faible est passé de 28 à 19 points de pourcentage.

La comparaison de ces résultats avec ceux de la fiche 3.2 montre que l'accès au diplôme du secondaire au secteur des Jeunes, selon les régions, ne va pas nécessairement de pair avec la performance des élèves aux épreuves ministérielles. Dans certaines régions, il est possible que la faible persévérance scolaire contribue, en éliminant les candidats et les candidates les plus faibles, à donner une meilleure image des élèves aux examens. Par contre, l'exemple des régions de Québec, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie montre qu'il est possible de concilier les objectifs de persévérance scolaire et de performance aux examens, en figurant bien sur les deux tableaux.

Tableau 4.6

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire[1] au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon la région administrative scolaire

(en p. 100)

Région administrative scolaire	1980-81	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	49,2	60,9	56,6	58,9	57,5
Bas-Saint-Laurent	63,8	74,7	61,8	65,6[2]	68,9
Saguenay – Lac-Saint-Jean	70,8	78,3	68,1	66,7	66,1
Québec	77,0	83,0	78,4	74,9	73,3
Chaudière-Appalaches	64,7	73,5	69,0	66,2	68,5
Mauricie – Bois-Francs	66,8	76,7	67,5	69,2	64,2
Estrie	64,3	77,7	65,3	67,4	66,8
La Montérégie	59,8	71,2	65,1	64,7	65,0
Montréal-Centre	62,5	74,1	66,4	67,6	65,2
Laval	71,3	75,1	70,4	65,6	64,1
Lanaudière	51,7	62,5	55,3	54,3	60,6
Laurentides	54,3	63,6	54,0	57,1	55,1
Outaouais	53,6	62,6	54,1	49,3	54,0
Abitibi-Témiscamingue	52,1	65,9	57,4	54,4	54,5
Côte-Nord	52,2	67,8	59,7	61,7	57,2
Nord-du-Québec	36,1	32,1	28,5	27,3	33,6
Ensemble du Québec	**62,5**	**72,5**	**65,0**	**64,6**	**64,1**

[1] La probabilité est déterminée compte tenu de l'âge au 31 juin.

[2] Donnée rectifiée.

Graphique 4.6

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon la région administrative scolaire

(en p. 100)

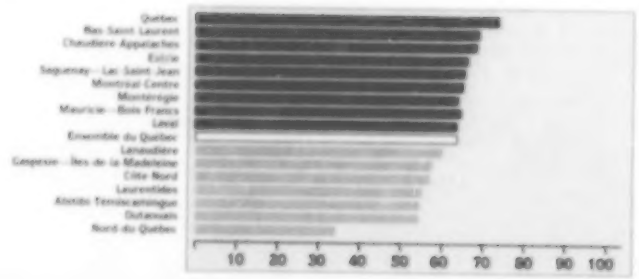

4.7 La poursuite des études au collégial au secteur régulier

Alors que la probabilité d'accéder au collégial[1] au secteur régulier avait connu une croissance continue de près de 20 points entre 1979 et 1986, suivie d'une chute de 3 points dans la seule année de 1987-1988, elle remonte depuis pour atteindre 60 p. 100 en 1989-1990.

En comparant la probabilité d'accéder au collégial à celle d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Jeunes (voir fiche 4.3), on observe une concordance assez frappante entre l'obtention d'un diplôme en formation générale et l'inscription au collégial. Cette concordance statistique incite à penser qu'une majorité des diplômés et diplômées du secondaire en formation générale poursuivent leurs études au collégial; s'y ajoutent un certain nombre de diplômés et diplômées en formation professionnelle[2]. L'évolution à long terme de l'accessibilité au collégial s'explique donc essentiellement par des tendances qui se dessinent dès l'enseignement secondaire au secteur des Jeunes: d'abord augmentation de la persévérance jusqu'au diplôme, concentration vers la formation générale et, plus récemment, recul de l'accessibilité au diplôme à la suite de l'application de normes plus serrées.

Depuis une quinzaine d'années, l'écart ne cesse de croître entre les garçons et les filles; alors qu'il était minime à la fin des années 70, la différence atteint plus de 17 points en faveur des filles en 1989-1990.

La mesure de l'accès au collégial se distingue aussi selon le type de formation. Depuis 1987-1988, on constate une légère augmentation de la probabilité d'accéder au collège en formation générale, celle-ci étant passée de 38,6 à 41,2 p. 100 entre 1987 et 1989. L'accès au collégial en formation professionnelle est toutefois en baisse, passant de 21,8 à 18,8 p. 100 entre 1986 et 1989.

[1] On ne tient compte ici que des élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un Diplôme d'études collégiales (DEC) au secteur régulier auxquels on a enlevé les élèves étrangers non résidents.

[2] L'enquête CHEOCD menée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science nous apprend qu'un pourcentage non négligeable des élèves admis au collégial sont diplômés du secteur professionnel.

Tableau 4.7

Probabilité d'accéder* à l'enseignement collégial au secteur régulier, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation

(en p. 100)

Sexe Type de formation	1980-81	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Hommes	**41,3**	**54,8**	**50,9**	**50,7**	**51,4**
Générale	26,1	36,1	34,9	35,6	36,8
Professionnelle	15,2	18,7	16,0	15,1	14,7
Femmes	**46,8**	**67,6**	**65,6**	**66,3**	**68,7**
Générale	27,1	42,7	42,5	43,6	45,8
Professionnelle	19,7	24,9	23,0	22,8	23,0
Ensemble	**44,0**	**61,1**	**58,1**	**58,4**	**60,0**
Générale	26,6	39,3	38,6	39,5	41,2
Professionnelle	17,4	21,8	19,5	18,9	18,8

* *Les présentes données diffèrent quelque peu de celles publiées par le passé car, sont désormais exclus, les élèves qui ne sont pas inscrits à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC), ainsi que ceux qui sont considérés comme des élèves étrangers non résidents.*

Graphique 4.7

Probabilité d'accéder à l'enseignement collégial au secteur régulier, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe

(en p. 100)

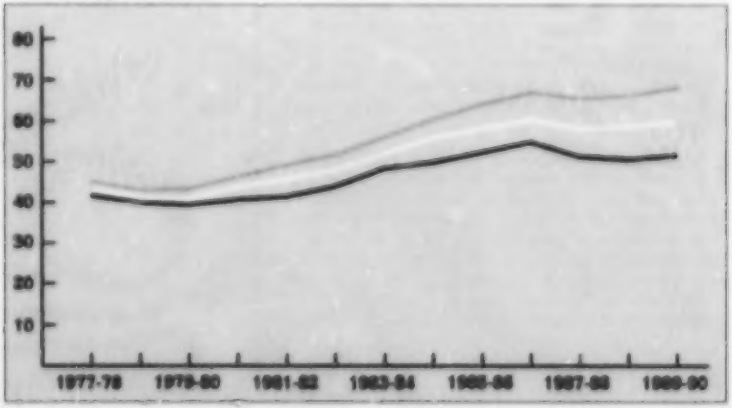

4.8 L'intégration au marché du travail Secteur des Jeunes

L'enquête «Relance», menée en mars 1990, portait pour la première fois sur les titulaires des nouveaux diplômes de l'enseignement professionnel. On constate que les titulaires du Diplôme d'études professionnelles (DEP) ont un taux de chômage (16,2 p. 100) comparable à celui des titulaires d'un Diplôme du professionnel long de 1987-1988, obtenu avant la réforme de l'enseignement professionnel. Les élèves ayant suivi une formation complémentaire dans un domaine spécialisé et qui obtiennent une Attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ont un taux de chômage inférieur de 2,1 points à celui observé chez les titulaires du Diplôme d'études professionnelles (DEP). Par contre, les titulaires du Certificat d'études professionnelles (CEP) qui ont une formation générale plus courte, ont un taux de chômage (21,7 p. 100) plus élevé que les titulaires d'un DEP ou d'une ASP. Quant aux titulaires d'un diplôme de formation générale, leur taux de chômage a baissé au cours de la dernière année passant de 22,0 à 20, 3 p. 100.

La situation de l'emploi des titulaires d'un Diplôme d'études professionnelles (DEP) est comparable à celle des jeunes de moins de 20 ans dont le taux de chômage était de 15,9 p. 100 en mars 1990. Pour ceux et celles de la formation générale, le taux de chômage des diplômés est de 4,4 points plus élevé que celui des jeunes de moins de 20 ans tandis que l'écart est de 5,8 points pour les titulaires d'un Certificat d'études professionnelles (CEP).

Le taux de chômage des élèves qui n'ont pas persévéré jusqu'au diplôme n'est pas disponible pour 1988-1989. Rappelons, cependant, que leur intégration au marché du travail s'est toujours faite plus difficilement que pour les titulaires d'un diplôme.

Tableau 4.8

Taux de chômage des sortantes et des sortants du secondaire avec ou sans diplôme, selon le type de formation

(en p. 100)

	1979-80	1982-83	1986-87	1987-88	1988-89
Avec diplôme					
Général	19,7	36,2	19,0	22,0	20,3
Professionnel long	19,8	34,2	17,4	15,2	—
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	—	—	—	—	16,2
Certificat d'études professionnelles (CEP)	—	—	—	—	21,7
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	—	—	—	—	14,1
Sans diplôme*					
Général	25,7	49,4	19,1	24,0	—
Professionnel long	25,2	43,1	25,1	19,5	—

Source: Relance au secondaire

* *En 1988-1989, le nombre de personnes qui ont répondu et qui n'avaient pas de diplôme était insuffisant pour que les données soient significatives.*

Graphique 4.8

Taux de chômage des titulaires d'un diplôme du secondaire selon le type de formation, 1988-1989

(en p. 100)

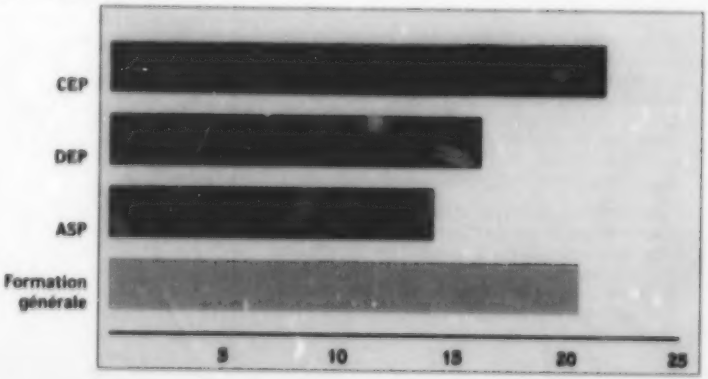

4.9 Point de vue des employeuses et employeurs sur la qualité et le nombre des titulaires d'un diplôme du professionnel long ayant postulé un emploi

En 1990, le ministère de l'Éducation a mené un sondage auprès des employeuses et employeurs pour connaître leur évaluation des diplômés et diplômées de l'enseignement professionnel ayant postulé un emploi au cours des deux dernières années. L'enquête portait sur les titulaires d'un diplôme du professionnel long, obtenu avant la réforme de l'enseignement professionnel.

Près de 80 p. 100 des employeuses et employeurs interrogés se sont dits insatisfaits de la qualité des candidates et candidats reçus en entrevue. Par contre, les opinions sont plus partagées en ce qui concerne le nombre de diplômés et diplômées. Un peu plus de la moitié des employeuses et employeurs ont déclaré que le nombre de candidates et candidats était suffisant.

Les employeuses et employeurs qui manifestent le plus d'insatisfaction quant à la qualité des candidats et candidates sont ceux de la moyenne entreprise (100 à 499 personnes) avec un taux de 82,1 p. 100. Par ailleurs, on observe, le taux le plus faible dans les grandes entreprises (500 personnes et plus) ou 65,3 p. 100 des employeuses et employeurs se disent insatisfaits.

L'insatisfaction des employeuses et employeurs quant à la qualité des candidats et candidates se reflète dans leurs processus de sélection de personnel. En effet, bien que 82,2 p. 100 des employeuses et employeurs disent privilégier le fait d'être titulaire d'un diplôme du professionnel long comme critère d'engagement, dans la pratique, un employeur ou une employeuse sur deux a engagé, depuis 1988, une ou plusieurs personnes avec une scolarité supérieure pour occuper un emploi lié à la formation professionnelle du secondaire. De plus, 30 p. 100 des employeuses et employeurs ont engagé, pour le même type d'emplois, des personnes ayant une scolarité inférieure au diplôme du secteur professionnel.

Dans le but de préparer une main-d'oeuvre mieux qualifiée, le ministère de l'Éducation a mis en place, en 1987, une réforme de la formation professionnelle au secondaire. Les prochains sondages porteront sur les premiers diplômés et les premières diplômées de ces nouveaux programmes. Il sera intéressant de comparer le point de vue des employeuses et employeurs sur ces nouveaux diplômés et sur ces nouvelles diplômées avec celui de la présente enquête.

Tableau 4.9

Degré de satisfaction des employeuses et employeurs sur la qualité et le nombre des titulaires d'un diplôme du professionnel long ayant postulé un emploi, selon la taille de l'entreprise, 1990

(en p. 100)

Taille de l'entreprise (personnes)	Qualité		Nombre	
	Satisfaction	Insatisfaction	Satisfaction	Insatisfaction
De 1 à 25	19,0	81,0	53,5	46,5
De 26 à 99	22,8	77,2	53,2	46,8
De 100 à 499	17,9	82,1	44,6	55,4
500 et plus	34,7	65,3	55,1	44,9
Ensemble	**21,2**	**78,8**	**52,0**	**48,0**

Source: Sondage auprès des employeuses et employeurs, 1990

Graphique 4.9

Degré de satisfaction des employeuses et employeurs sur la qualité des titulaires d'un diplôme du professionnel long ayant postulé un emploi, selon la taille de l'entreprise, 1990

(en p. 100)

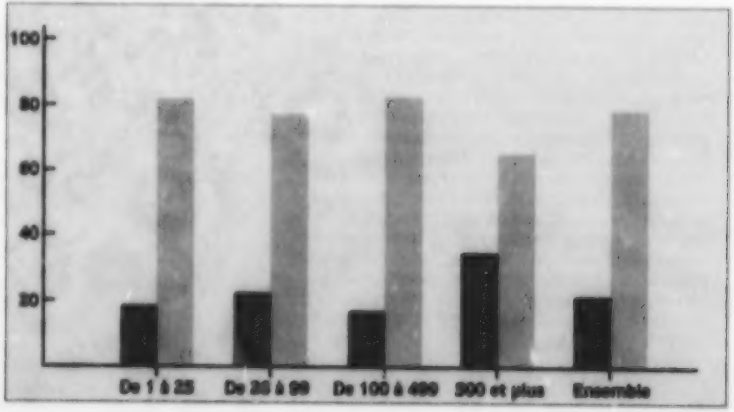

4.10 Point de vue des employeuses et employeurs sur la compétence des titulaires d'un diplôme du professionnel long à leur service

En 1990, le ministère de l'Éducation a mené un sondage auprès des employeuses et employeurs sur la compétence des diplômés et diplômées de l'enseignement professionnel engagés au cours des deux dernières années. L'enquête portait sur les titulaires d'un diplôme du professionnel long, obtenu avant la réforme de l'enseignement professionnel.

Près de 83 p. 100 des employeuses et employeurs ont évalué le niveau de compétence de leur personnel comme étant moyen (61,1 p. 100) ou élevé (22,3 p. 100). Cette proportion dépasse 90 p. 100 dans la grande entreprise (500 personnes et plus) et dans la moyenne entreprise (100 à 499 personnes). Ces deux types d'entreprise se distinguent des autres par le fait qu'elles ont classé une forte proportion de leur personnel dans la catégorie "compétence moyenne". Par ailleurs, l'évaluation faite par les employeuses et employeurs de la très petite entreprise (1 à 25 personnes) et de la petite entreprise (26 à 99 personnes) est moins concentrée dans une seule catégorie. En même temps, on retrouve dans ces entreprises les proportions les plus élevées d'employeuses et d'employeurs qui ont jugé le niveau de compétence de leurs employés et employées soit élevé, soit bas. Ces perceptions différentes s'expliquent peut-être par le fait que la très petite et la petite entreprise s'attendent plus à un rendement immédiat de la part de ces jeunes diplômés et diplômées que la moyenne et la grande entreprise.

Afin d'accroître la compétence des nouveaux diplômés et des nouvelles diplômées, 63,5 p. 100 des entreprises ont mis sur pied des programmes de formation. Enfin, 58 p. 100 des employeuses et employeurs trouvent la formation en entreprise plus valable (20 p. 100) ou aussi valable (38 p. 100) que celle donnée à l'école. Cet opinion est émise par les deux tiers des employeuses et employeurs de la petite entreprise comparativement à moins du tiers (28 p. 100) des employeuses et employeurs de la grande entreprise.

L'évaluation que les employeuses et employeurs ont faite de la compétence des jeunes travailleurs et travailleuses à leur service, titulaires d'un diplôme du professionnel long, justifie largement la réforme de ce secteur d'enseignement qui vise la préparation d'une main-d'oeuvre qualifiée en développant notamment des programmes mieux adaptés aux besoins du marché.

Tableau 4.10
Répartition des employeuses et employeurs selon la taille de l'entreprise et le niveau de compétence accordé à leurs employés et employées titulaires d'un diplôme du professionnel long, 1990
(en p. 100)

Taille de l'entreprise (personnes)	Niveau de compétence			
	Élevé	Moyen	Bas	Ne sait pas
De 1 à 25	22,5	57,8	18,7	1,0
De 26 à 99	26,1	58,7	15,2	—
De 100 à 499	15,8	75,4	8,8	—
500 et plus	22,0	68,0	10,0	—
Ensemble	**22,3**	**61,1**	**16,0**	**0,6**

Source: Sondage auprès des employeurs, 1990.

Graphique 4.10
Répartition des employeuses et employeurs selon la taille de l'entreprise et le niveau de compétence accordé à leurs employés et employées titulaires d'un diplôme du professionnel long, 1990
(en p. 100)

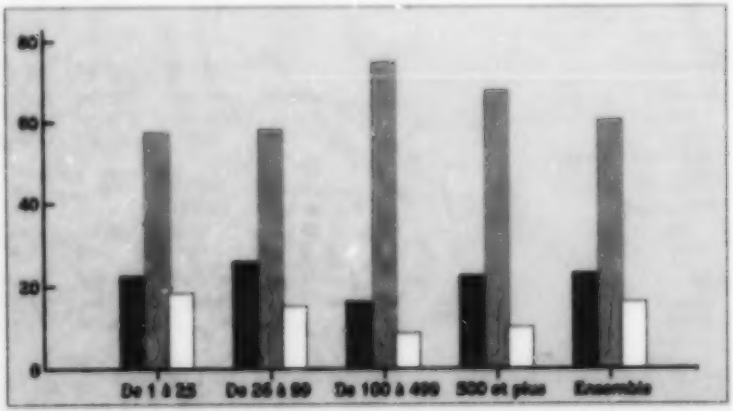

Annexe

Tableau 1 ***Effectifs scolaires à temps plein du secteur des Jeunes dans les commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement***

	1972-73	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90
Éducation préscolaire, 4 ans	—	**4 840**	**5 318**	**6 232**	**6 276**	**6 676**
Français	—	4 454	4 643	5 634	5 618	5 971
Anglais	—	386	467	508	571	541
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	208	90	87	164
Éducation préscolaire, 5 ans	**95 636**	**88 099**	**87 626**	**90 543**	**84 530**	**84 609**
Français	81 596	76 862	80 468	83 125	76 673	76 731
Anglais	14 040	11 237	6 860	7 201	7 659	7 644
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	298	217	198	234
Primaire	**757 929**	**634 140**	**534 734**	**555 914**	**563 806**	**561 281**
Français	638 898	528 359	471 571	505 214	513 148	511 166
Anglais	119 031	105 781	62 915	50 433	50 387	49 769
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	248	267	271	346
Secondaire	**663 021**	**594 778**	**464 008**	**382 953**	**379 290**	**384 966**
Général	**579 912**	**487 683**	**385 760**	**343 874**	**361 648**	**370 592**
Français	488 047	398 706	318 347	294 809	315 819	326 758
Anglais	91 865	88 977	67 410	48 966	45 829	43 834
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	3	9	—	—
Professionnel	**83 109**	**107 095**	**78 248**	**39 079**	**17 642**	**14 374**
Français	69 944	92 239	69 418	35 009	16 481	13 326
Anglais	13 165	14 856	8 830	4 070	1 161	1 048
Total	**1 516 586**	**1 321 857**	**1 091 686**	**1 035 642**	**1 033 902**	**1 037 332**
Français	1 278 485	1 100 620	944 447	923 881	927 739	933 952
Anglais	238 101	221 237	146 482	111 178	105 607	102 836
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	757	583	556	744

Tableau 2 ***Effectifs scolaires à temps plein du secteur des Jeunes dans les établissements privés*, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement***

	1972-73	1976-77	1981-82	1986-87	1988-89	1989-90
Éducation préscolaire, 4 ans	—	**1 807**	**1 670**	**53**	**51**	**46**
Français	—	1 415	1 350	20	18	18
Anglais	—	392	320	33	33	28
Éducation préscolaire, 5 ans	**3 461**	**2 144**	**2 270**	**2 813**	**2 910**	**3 166**
Français	2 313	1 638	2 064	2 600	2 704	2 959
Anglais	1 148	506	206	213	206	207
Primaire	**18 722**	**14 472**	**18 007**	**21 280**	**22 278**	**22 921**
Français	12 772	12 084	16 324	19 607	20 639	21 200
Anglais	5 950	2 388	1 683	1 673	1 639	1 721
Secondaire	**56 870**	**68 498**	**65 812**	**73 037**	**73 954**	**73 782**
Général	**52 985**	**62 365**	**63 116**	**70 732**	**73 262**	**73 363**
Français	48 690	57 001	57 019	64 235	66 978	66 954
Anglais	4 295	5 364	6 097	6 497	6 284	6 409
Professionnel	**3 885**	**6 133**	**2 696**	**2 305**	**692**	**419**
Français	2 900	5 442	2 392	2 109	653	419
Anglais	985	691	304	196	39	—
Total	**79 053**	**86 921**	**87 759**	**97 183**	**99 193**	**99 915**
Français	66 675	77 580	79 149	88 571	90 992	91 550
Anglais	12 378	9 341	8 610	8 612	8 201	8 365

* *Ces données ne comprennent pas les établissements privés associés qui reçoivent, à la suite d'une entente, des élèves venant des commissions scolaires.*

Tableau 3 ***Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des Adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation et la langue d'enseignement (cours permettant d'accumuler des unités aux fins de la sanction des études)***

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Général	**72 998**	**104 625**	**111 939**	**105 243**	**105 128**	**104 867**
Français	62 063	89 207	95 443	87 148	88 651	88 950
Anglais	10 935	15 418	16 496	18 095	16 477	15 917
Professionnel	**41 284**	**57 785**	**92 860**	**124 020**	**99 905**	**107 858**
Français	39 819	55 631	89 499	118 832	94 395	101 283
Anglais	1 465	2 154	3 361	5 188	5 510	6 575
Total	**114 282**	**162 410**	**204 799**	**229 263**	**205 033**	**212 725**

Tableau 4 ***Nombre d'heures-groupe du secteur des Adultes financées par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle selon le type de formation***

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90[e]
Général	1 781 606	1 710 997	1 827 511	1 871 765	2 094 636
Professionnel	1 246 651	1 511 379	1 496 340	1 649 654	1 703 134
Total	**3 028 257**	**3 222 376**	**3 323 851**	**3 521 419**	**3 797 770**

e estimation

Tableau 5 ***Prévisions du nombre d'élèves dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes, selon l'ordre d'enseignement****

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
Éducation préscolaire, 5 ans	82 832	82 153	80 703	82 587	88 145	94 836
Primaire	558 432	552 017	543 908	534 742	530 366	534 478
Secondaire	394 550	404 900	413 489	419 627	420 390	416 949
Total	**1 035 814**	**1 039 070**	**1 038 100**	**1 036 956**	**1 038 901**	**1 046 263**

* *Cette prévision, effectuée en janvier 1991, exclut les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que ceux des classes d'accueil et de francisation. Elle exclut les élèves de la maternelle 4 ans, les élèves à temps partiel et les élèves des catégories «rattrapage» et «décrocheur».*

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation